



Janvier 2019



POUR UNE MISE EN ŒUVRE DES FONDS
FEDER-FSE PLUS EFFICIENTE EN
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



CESER
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Président de commission

M. Pierre ROBILLARD

Commission n° 8 « Coopérations
internationales et fonds
structurels »



RESULTATS DES VOTES



144
votants



143

ont voté
POUR



0

ont voté
CONTRE



1

s'est
ABSTENU



3

n'a pas pris
part au vote

Cette contribution a été adoptée par le
Conseil, Économique, Social et Environnemental Régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée Plénière du 23 janvier 2019.

Sommaire

Préambule _____	1
Introduction _____	2
I. Présentation des programmes FEDER-FSE et analyse de la mise en œuvre _____	4
II. Les préconisations du CESER _____	33
Conclusion _____	39
Liste des sigles _____	41
Bibliographie _____	43
Déclarations des groupes _____	45
Contributeurs _____	51
Remerciements aux personnes auditionnées _____	52
Contacts _____	53

Préambule



Dans un contexte européen fortement marqué par la montée des populismes, les négociations sur le Brexit et les futures élections de mai 2019, de nombreuses voix se font entendre pour blâmer l'Union Européenne : une Europe désincarnée, éloignée des territoires, de leurs attentes, de leurs besoins.

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a souhaité faire un point d'étape de la mise en œuvre des Fonds Européens FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et FSE (Fonds Social Européen) gérés par le conseil régional depuis 2014.

Alors que subsistent deux programmes opérationnels distincts pour les ex-régions Auvergne et Rhône-Alpes, la Commission « coopérations internationales, Europe et fonds structurels » s'est chargée, au nom du CESER, d'apporter une plus grande lisibilité et d'étudier ces deux programmes selon une même grille de lecture et d'analyse, sur l'ensemble du territoire régional.

Plus encore, cette contribution fait des propositions concrètes qui, nous l'espérons vivement, permettront au Conseil régional et ses partenaires d'optimiser la programmation des fonds européens en Auvergne-Rhône-Alpes et l'accompagnement des porteurs de projets.

Quels moyens mobiliser pour une meilleure lisibilité et une communication accrue et ciblée autour de ces programmes d'aides ? Quelles solutions pour simplifier les démarches des porteurs de projets locaux ? Autant de questions qui permettront de définir les éléments clés et les priorités à revendiquer lors de la révision à mi-parcours de ces programmes et pour la mise en œuvre de la future programmation 2021-2027 sur le territoire régional.

Ce point d'étape doit permettre, au-delà des chiffres, de faire œuvre de pédagogie pour mettre en valeur les enjeux démocratiques, et rapprocher ainsi les citoyens de l'Europe.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Introduction

CONTEXTE

La politique de cohésion est la 2^{ème} politique de l'Union Européenne après la Politique Agricole Commune (PAC).

Avec 351 milliards d'euros, elle représente près d'un tiers du budget de l'Union Européenne.

En contribuant à réduire les écarts de développement entre les territoires, elle participe au renforcement du projet européen et est l'expression concrète de la solidarité au sein de l'Union Européenne.

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le FSE (Fonds Social Européen) sont les deux principaux instruments financiers au service de la politique de cohésion. Ils concourent à l'atteinte des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance « intelligente, durable et inclusive », dans les domaines de la recherche et du développement, de l'environnement, de l'éducation, de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Pour être au plus près des territoires et des citoyens, l'Europe ne gère pas directement ces fonds. Leur gestion est déléguée aux États membres ou aux collectivités territoriales. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'autorité de gestion a été déléguée aux conseils régionaux.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la Région gère notamment l'ensemble du FEDER et une part renforcée des fonds FSE.

Dans le cadre de la régionalisation, les régions ont la responsabilité de la préparation des programmes, de l'information et de l'accompagnement des porteurs de projets, de l'instruction, de la sélection des projets ainsi que du contrôle de la bonne utilisation des fonds européens.

En Auvergne-Rhône-Alpes, deux programmes opérationnels distincts, négociés avant la fusion administrative des régions, s'appliquent.

Le pilotage et le suivi de ces programmes s'effectuent au niveau de 2 instances partenariales qui associent acteurs institutionnels, économiques et sociaux : un comité de programmation inter fonds et un comité de suivi.

ENJEUX

Après 4 années de mise en œuvre, l'heure est venue pour les autorités régionales de faire un point d'étape avec les acteurs régionaux et la Commission Européenne afin de « réviser » les programmes européens FEDER et FSE d'Auvergne et de Rhône-Alpes.

En tant que membre du Comité de suivi des fonds européens, alors que l'avancement de la programmation des fonds alloués reste un point crucial pour mesurer les effets réels sur les territoires, le CESER a souhaité faire un point sur leur mise en œuvre.

En effet, si les fonds européens sont un levier d'action majeur qui fait preuve d'une grande efficacité, certains objectifs des programmes FEDER et FSE accusent des retards au fil du temps.

QUESTION**Comment optimiser la mobilisation des fonds européens FEDER-FSE pilotés par le Conseil Régional ?**

L'analyse des programmes opérationnels permettra au CESER de faire un point d'étape sur la consommation des fonds, de formuler des constats, des pistes de propositions et des recommandations en vue d'optimiser la deuxième partie de la programmation en cours.

DÉMARCHE

Les deux programmes opérationnels ayant été élaborés et adoptés avant la fusion des régions, le CESER s'est attaché dans une première partie à **renforcer la lisibilité des programmes** pour les acteurs régionaux (présentation des objectifs poursuivis, types d'actions conduites).

Ce travail de diagnostic et d'analyse a permis **un suivi actualisé de la mise en œuvre des programmes** (présentation des taux de programmation, du rythme de progression de la consommation depuis le début des programmes, type de bénéficiaires et répartition territoriale des fonds).

Dans une seconde partie, la dynamique observée et les auditions menées par le CESER ont permis de présenter un certain nombre d'observations, d'identifier les difficultés rencontrées par les porteurs de projets et de **proposer des pistes d'amélioration et préconisations pour concourir à la réussite des programmes** conclus entre les acteurs régionaux et l'Europe et à atteindre les objectifs fixés.

CE RAPPORT A POUR OBJET DE
CONCOURIR À LA BONNE MISE EN
ŒUVRE DES PROGRAMMES FEDER ET
FSE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



I. Présentation des programmes FEDER-FSE et analyse de la mise en œuvre

La région Auvergne-Rhône-Alpes est éligible à la politique de cohésion au titre des objectifs Compétitivité et Coopération. En tant qu'autorité de gestion déléguée, le Conseil régional assure la gestion de la totalité des fonds FEDER et d'une part du FSE. Il dispose à ce titre d'un important pouvoir d'orientation et de mise en œuvre.



Le CESER a fait le choix de cibler sa réflexion sur les seuls programmes régionaux (FEDER et FSE), qui représentent une enveloppe financière de 765 M€ à mobiliser en totalité sur le territoire régional sur une période de 7 ans.

- Les **fonds FEDER** ont pour objectif d'investir dans la création d'emplois et la promotion d'une économie et d'un environnement européens sains et durables. Ils se concentrent sur 5 domaines essentiels pour le développement de notre région : la recherche et l'innovation, les technologies numériques, une économie sobre en carbone, la gestion durable des ressources naturelles, la compétitivité des PME.
- Les **fonds FSE** visent à soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'Union Européenne et améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, personnes handicapées, salariés étudiants, etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion. Ils sont concentrés sur 3 domaines essentiels : l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi durable et le soutien à la mobilité au travail.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la Région gère l'ensemble du FEDER et une part renforcée des fonds FSE. Le volet régional du FSE est géré à 35% par la Région et 65% par la DIRECCTE. Les services de l'Etat en région ont conservé la gestion des programmes en faveur de l'inclusion des plus démunis et la lutte contre la pauvreté, en partenariat notamment avec les conseils départementaux.

L'union des Régions Auvergne et Rhône-Alpes n'a pas eu d'impact immédiat sur les programmes engagés en 2014 et courant jusqu'en 2020. Auvergne et Rhône-Alpes, relevant de catégories de régions différentes, ne bénéficient en effet pas des mêmes cadres d'intervention. L'Auvergne est classée dans la catégorie des régions en transition, Rhône-Alpes dans la catégorie des régions plus développées.

La classification dans ces catégories a des conséquences sur les taux de cofinancement. En effet, les fonds européens ne constituent pas un « droit de tirage ». Ils interviennent en complément d'autres sources de financement (publics, privés) dans les projets qu'ils soutiennent. En Auvergne, la part des fonds FEDER - FSE dans le cofinancement d'un projet peut atteindre jusqu'à 60%, contre 50% en Rhône-Alpes.

Les 2 programmes opérationnels demeurent donc distincts.

- Le **PO Auvergne** a été élaboré par le Conseil régional Auvergne. Il est structuré autour de 9 axes d'intervention qui précisent les modalités d'intervention des fonds, 6 pour le FEDER, 3 pour le FSE, subdivisés en 14 priorités d'investissement et 37 thématiques. Le PO Auvergne 2014-2020 s'élève à 256 millions d'euros.
- Le **PO Rhône-Alpes** a été élaboré par le Conseil régional Rhône-Alpes. Il est structuré autour de 4 axes d'intervention qui précisent les modalités d'intervention des fonds, 2 pour le FEDER, 2 pour le FSE. Il est ensuite structuré autour de 10 objectifs thématiques et 18 objectifs spécifiques. Le PO Rhône-Alpes 2014-2020 s'élève à 509 millions d'euros.

Les PO FEDER FSE Auvergne et Rhône-Alpes ayant été adoptés par la Commission européenne en novembre 2014, ils courent réellement sur une durée de 6 ans.

Tout au long de cette étude, le CESER a choisi de systématiser une présentation régionale. L'ensemble des communications réalisées jusqu'alors, notamment par le Conseil régional, propose une analyse scindée entre les deux programmes auvergnat et rhônalpin. La démarche du CESER s'appuie sur la classification européenne commune des "objectifs thématiques" pour présenter, pour la première fois, une vision globale de l'avancement de la programmation à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les données¹ présentées par le CESER ont été établies à l'issue du Comité de programmation du 9 octobre 2018, soit près de 4 ans après le lancement officiel des programmes. Les chiffres présentés permettent donc de présenter un état aux deux tiers de la programmation.

Après avoir porté un regard sur les programmes opérationnels dans leur ensemble, le CESER a observé de façon spécifique chacun des objectifs thématiques.



Objectif Thématique 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation



Objectif Thématique 2 : Améliorer l'accessibilité aux TIC, leur utilisation et leur qualité



Objectif Thématique 3 : Renforcer la compétitivité des PME



Objectif Thématique 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO²



Objectif Thématique 6 : Environnement



Objectif Thématique 8 : Promotion de l'emploi durable et de qualité et soutien à la mobilité professionnelle volontaire



Objectif Thématique 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie



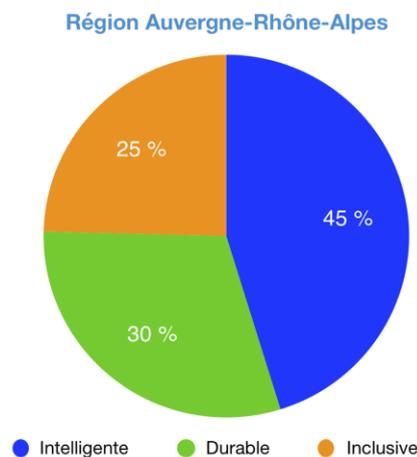
Assistance Technique

¹ Les données utilisées proviennent des tableaux édités par le Conseil régional : les deux états d'avancement des PO Auvergne et Rhône-Alpes, publiés à l'issue du comité de programmation Interfonds du 9 octobre 2018 et les listes des dossiers subventionnés ([ListeOperations_PO_FEDER_FSE_IEJ_AUV_Juillet2018](#) et [ListeOperations_PO_FEDER_FSE_RA_Juillet2018](#))

Les Programmes Opérationnels (PO) FEDER-FSE Auvergne-Rhône-Alpes

Les programmes opérationnels FEDER-FSE Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance « intelligente, durable et inclusive ».

Répartition des objectifs Europe 2020 au sein des PO Auvergne et Rhône-Alpes



Montant maqueté : Chaque mesure des programmes opérationnels bénéficie d'une enveloppe financière qui lui est propre et figure dans la maquette financière du programme.

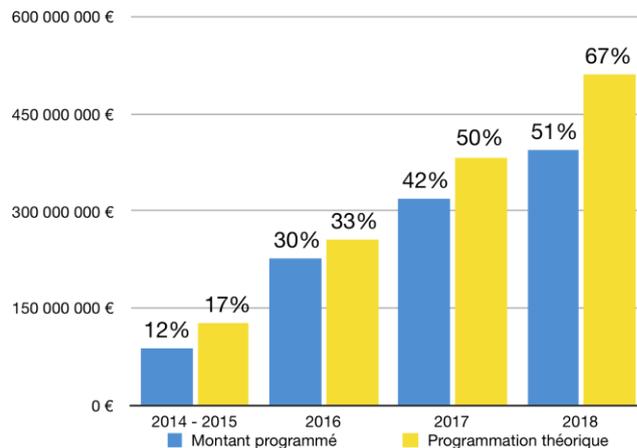
Montant programmé : Il correspond à la somme des subventions attribuées au fil des comités de programmation.

Le rapport du montant programmé sur le montant maqueté donne une visibilité de l'avancement du programme.

PO (09/10/2018)	Montant maqueté	Montant programmé	%
FEDER	215 442 139 €	117 443 543 €	55 %
FSE - IEJ	40 537 344 €	48 585 941 €	120 %
Total Auvergne	255 979 483 €	166 029 484 €	65 %
FEDER	364 091 269 €	158 465 375 €	44 %
FSE	145 308 731 €	69 079 350 €	48 %
Total Rhône-Alpes	509 400 000 €	227 544 725 €	45 %
Total FEDER	579 533 408 €	275 908 918 €	48 %
Total FSE - IEJ	185 846 075 €	117 665 291 €	63 %
Total Région	765 379 483 €	393 574 209 €	51 %

En octobre 2018, le taux de programmation moyen est de **51 %** sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, inférieur à la consommation théorique² (67%), mais supérieur à la moyenne nationale (48%).

À noter une meilleure programmation du FSE avec 63 % que du FEDER avec une programmation de 48%.



Il est important d'avoir une programmation régulière des crédits européens. En effet, la Commission européenne sanctionne financièrement une consommation insuffisante par le dispositif appelé dégageant d'office qui revient à priver le territoire d'une partie des financements.

Les difficultés liées au démarrage de la période peuvent être expliquées par la nécessité de clore les programmes précédents, une complexification du fonctionnement du fait de la fusion des régions opérée en 2015, même si la mise en œuvre opérationnelle en Auvergne-Rhône-Alpes a permis d'éviter l'année blanche.

Le CESER avait à ce titre souligné la bonne gestion de l'année de transition. Grâce à une capacité d'anticipation des services, la continuité des politiques a pu être globalement assurée. Une année blanche aurait été préjudiciable.

À noter enfin que les conclusions du comité de programmation de fin 2018 n'étaient pas encore publiées au moment de la rédaction de ce rapport.

² Conclut fin 2014, les deux programmes s'étalent sur 6 années, jusqu'en 2020. Un sixième des crédits (soit 17%) devrait être « théoriquement » programmé chaque année.

414 porteurs de
projets
1190 dossiers
de subventions

Les 10 principaux bénéficiaires PO (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	296	136 156 104 €
EPIC Bpifrance	3	18 400 000 €
Régie Auvergne Numérique	1	13 000 000 €
Université Clermont Auvergne	66	11 218 737 €
INRA	20	6 968 915 €
Conseil Départemental de l'Isère	2	5 500 000 €
Société Publique Locale d'Efficacité Energétique	9	5 116 092 €
Initiative Auvergne Rhône Alpes	3	4 299 878 €
Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)	13	4 267 802 €
Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)	1	4 000 000 €

Les 10 principaux porteurs de projets bénéficient de près de 60% des subventions attribuées. À noter qu'à elle seule la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec près de 300 dossiers, concentre près de 40% de l'enveloppe programmée.

Sur l'ensemble des programmes opérationnels, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes est le principal bénéficiaire des fonds FEDER et FSE (38% du montant total des subventions). Il concentre notamment une grande partie du FSE, dans les objectifs thématiques 8 et 10 consacrés respectivement à l'emploi et la mobilité professionnelle et à la formation et l'apprentissage, dans l'exercice de ses compétences.

Lorsque la Région « a la main » sur les projets, la programmation des fonds est optimisée et plus rapide. L'effet mécanique joue à plein et positivement sur la consommation. Le CESER s'interroge néanmoins sur l'accès et la priorité donnée aux autres porteurs de projets.

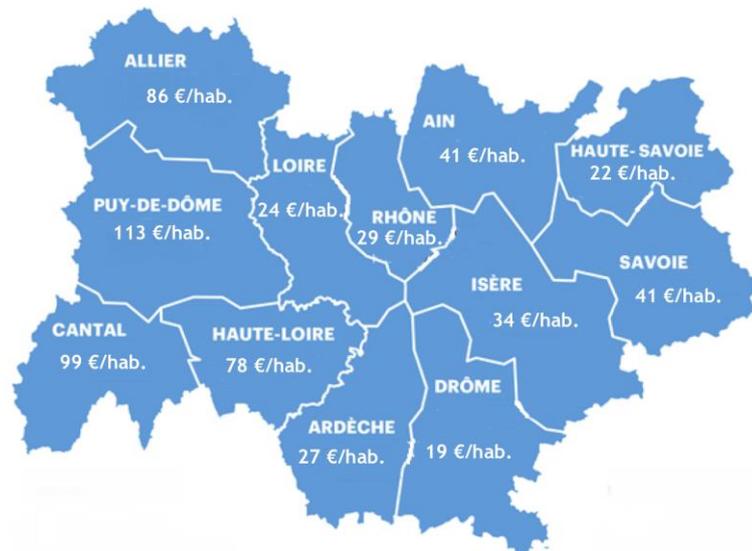
Les principaux bénéficiaires disposent des capacités opérationnelles, des compétences, de l'expérience et la sécurité financière requises pour monter un dossier. Le manque d'informations et la contrainte administrative parfois mal maîtrisée, freinent certains porteurs de projets, notamment associatifs.

À noter enfin un plus grand nombre de dossiers en Auvergne (741) pour un montant moyen de près de 500 000 € et un nombre de dossiers inférieurs en Rhône-Alpes (449) pour un montant moyen de plus de 1 000 000 €.

Répartition géographique des subventions par département

En moyenne depuis 2014, l'Europe a investi **42 €** par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes grâce aux 2 programmes opérationnels

Objectif fin 2020 : engager **95 €** par habitant



Chaque département bénéficie de projets subventionnés sur son territoire. Il est également bénéficiaire de projets à vocation régionale. Cette **part régionale** a donc été ajoutée à la part départementale par habitant.

L'analyse de la répartition géographique des fonds FEDER et FSE sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes illustre localement la dynamique de cohésion entre les territoires.



Objectif Thématique 1: Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Le programme FEDER vise à orienter plus fortement l'activité des opérateurs de R&D au service des enjeux économiques et sociétaux de la Région et à renforcer les dynamiques d'innovation.

La Commission Européenne a invité les régions à définir une Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) pour concentrer les fonds en tenant compte des forces des territoires et des grands enjeux sociétaux. Les projets soutenus visent notamment l'appropriation et le développement d'innovations par les entreprises et notamment les PME. Les entreprises peuvent bénéficier directement de subventions ou être partenaires des organismes de recherche et laboratoires.

Les mesures en avance sur la programmation moyenne du fonds européen (FEDER ou FSE) du programme concerné sont indiquées en vert. En rouge, celles qui enregistrent un retard dans leur programmation.

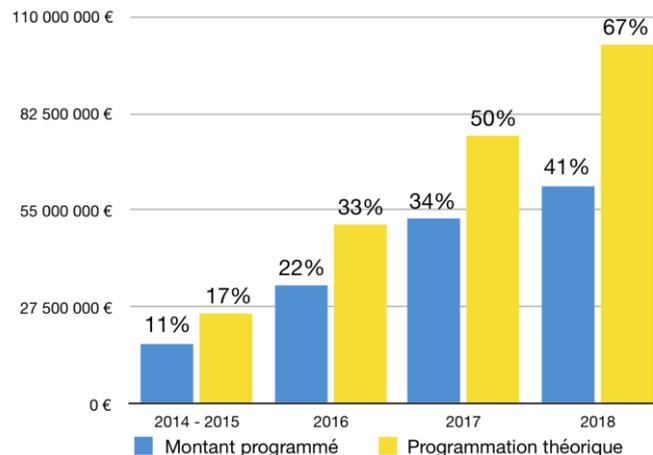
OT1 (09/10/2018)	Montant maqueté	Montant programmé	%
Renforcer les investissements publics de recherche sur les domaines de la spécialisation régionale (OS1)	27 000 000 €	16 092 481 €	60 %
Augmenter le nombre de projets innovants collaboratifs mis en œuvre par les PME régionales, dans les domaines d'activité de la stratégie de spécialisation intelligente (OS)	27 000 000 €	7 973 141 €	30 %
Total Auvergne	54 000 000 €	24 065 622 €	45 %
Accroître l'offre de recherche, développement et d'innovation mobilisable par les entreprises dans les domaines de spécialisation intelligente (OS1)	38 837 620 €	5 488 860 €	14 %
Accroître le développement par les entreprises de produits, de services et de procédés innovants dans les domaines de spécialisation intelligente (OS2)	60 021 775 €	32 358 401 €	54 %
Total Rhône-Alpes	98 859 395 €	37 847 261 €	38 %
Total Région	152 859 395 €	61 912 884 €	41 %

Globalement, le CESER relève une programmation inférieure de près de 10 points à la moyenne régionale (51 %).

Une sous-consommation des crédits destinés aux entreprises dans le domaine de la recherche est constatée. En Rhône-Alpes, le décalage du lancement de l'appel à projets IRICE³ peut expliquer une partie du retard de l'OS1.

³ IRICE : Installations de Recherche et d'Innovation Centrées Entreprises

La recherche publique en Auvergne affiche quant à elle un taux de programmation de 60 % laissant apparaître une plus grande difficulté des porteurs privés à accéder aux fonds européens.



La programmation est assez régulière sur l'ensemble de la période, avec un rythme annuel de 11 %, inférieur à la part théorique de 17 %. La part de 6% en 2018 ne prend pas en compte les dossiers qui ont été programmés en fin d'année.

56 porteurs de
projets
205 dossiers de
subventions

Les 10 principaux bénéficiaires OT1 (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
INRA	20	6 968 915 €
Université Clermont Auvergne	64	6 291 225 €
Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)	13	4 267 802 €
EPIC Bpifrance	1	4 000 000 €
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	10	3 932 767 €
Office nationale d'études et de recherches aérospatiales	1	3 550 000 €
Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites	4	2 189 659 €
Institut national des sciences appliquées de Lyon	7	1 992 516 €
Bouygues Télécom	1	1 708 610 €
Centre National de la recherche Scientifique	3	1 671 000 €

Trois quarts des dossiers sont attribués à des entités publiques ou « para-publiques », notamment des acteurs de la recherche (INRA, CEA, CNRS...).

Sans surprise, les projets se concentrent dans les pôles métropolitains de Lyon, Grenoble et Clermont où se trouvent les grands organismes de recherche et d'innovation. **À noter que des entreprises des différents territoires bénéficient indirectement de ces projets. Le soutien direct à des projets d'innovation portés par des PME permet une irrigation de l'ensemble des territoires.**



EXEMPLE DE PROJET

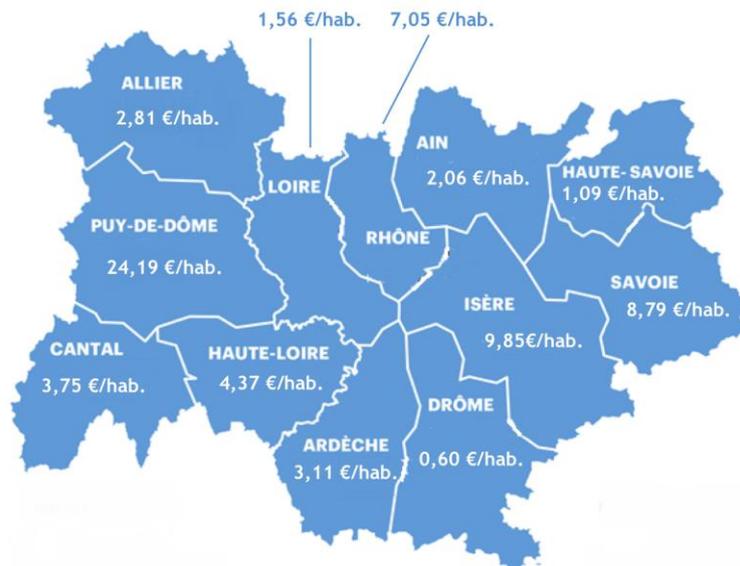
Université Claude BERNARD- Projet VIBRINNOV

Coût du projet : 630 305€

Montant de la subvention : 366 751€

Le projet VIBRINNOV vise au développement de solutions innovantes pour l'amortissement des chocs des vibrations dans les tissus humains pour développer un matériel sportif plus protecteur. 4 entreprises coopèrent avec l'organisme de recherche dans le cadre de ce projet.

Répartition géographique des subventions par département



En moyenne depuis 2014, l'Europe a investi **6,71 €** par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes pour la recherche, le développement technologique et l'innovation

Objectif fin 2020 : engager **19,02 €** par habitant



Objectif Thématique 2 : Améliorer l'accessibilité aux TIC, leur utilisation et leur qualité

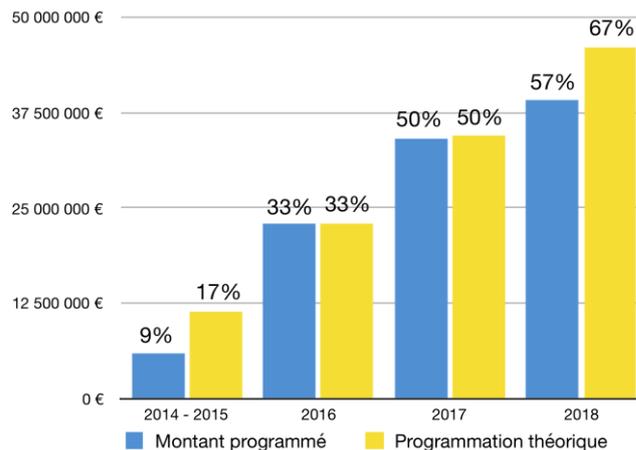
Le programme FEDER soutient le déploiement des infrastructures très haut débit et des usages numériques.

Les fonds sont ciblés et visent exclusivement la desserte en fibre optique (THD) des acteurs économiques (zones d'activités et entreprises) et des sites de services publics (administration, enseignement, culture, santé...). Des domaines d'intervention prioritaires ont été définis pour renforcer les usages : transition numérique des entreprises, accès pour tous à la santé, développement des compétences numériques et éducation aux TIC notamment.

OT2 (09/10/2018)	Montant maqueté	Montant programmé	%
Augmenter la couverture et l'offre THD sur le territoire (OS)	13 000 000 €	13 000 000 €	100 %
Renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration publique, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les TIC, de la culture et de la santé en ligne (PI2c)	8 000 000 €	7 762 195 €	97 %
Total Auvergne	21 000 000 €	20 762 195 €	99 %
Développer la couverture Très Haut Débit en fibre optique des entreprises et des sites publics pour soutenir la croissance sur le territoire (OS3)	30 717 026 €	8 643 675 €	28 %
Augmenter le niveau d'appropriation numérique par les entreprises (OS4)	5 150 198 €	1 881 080 €	37 %
Accroître les nouveaux services et usages numériques prioritairement dans les domaines de la santé et de l'éducation (OS5)	12 150 197 €	7 807 448 €	64 %
Total Rhône-Alpes	48 017 421 €	18 332 204 €	38 %
Total Région	69 017 421 €	39 094 399 €	57 %

Le déploiement des crédits européens pour la couverture THD répond aux priorités régionales d'innovation et de compétitivité. Plus de 10% des crédits FEDER y sont consacrés. Une programmation totale des crédits est constatée en Auvergne pour le THD et les applications NTIC. Rhône-Alpes enregistre un certain retard dans le soutien aux projets d'infrastructures, un retard moindre dans l'acculturation des entreprises et une meilleure consommation dans la sphère publique.

Pour le déploiement des infrastructures de THD, le modèle économique auvergnat où un acteur unique bénéficie de la totalité de l'enveloppe, permet une programmation plus rapide qu'en Rhône-Alpes, où la multiplicité des Réseaux d'Initiatives Publiques (RIP) entraîne un temps d'instruction des dossiers plus important.



Le rythme de consommation est soutenu, caractérisé notamment par la très bonne consommation des crédits sur le PO Auvergne. Cette consommation très dynamique est liée notamment avec le RIP Auvergne Très Haut Débit qui consomme en un dossier la totalité de l'enveloppe.

91 porteurs de
projets
110 dossiers de
subventions

Les 10 principaux bénéficiaires OT2 (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
Régie Auvergne Numérique	1	13 000 000 €
Conseil Départemental de l'Isère	2	5 500 000 €
Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)	1	4 000 000 €
ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES	1	1 402 396 €
Métropole de Lyon	2	1 195 283 €
COMMUNAUTE URBAINE SAINT ETIENNE METROPOLE	2	1 157 311 €
office de Tourisme de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	1	727 147 €
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	2	703 675 €
AFIPAEIM	1	518 779 €
UNIVERSITE JEAN MONNET	1	361 633 €

Les 10 principaux bénéficiaires concentrent plus de 80 % des subventions.

La majorité des initiatives sur les usages numériques est actuellement portée par les collectivités (91 %). Des associations contribuent au développement de nouveaux usages dans le domaine du tourisme, du logement... D'autres mènent une action dans l'acculturation aux NTIC.

À noter, dans le secteur de la santé, des initiatives portées par des Conseils départementaux : développement de la télémédecine dans le Cantal (subvention : UE 249 502 €), santé à domicile et autonomie en Isère (subvention : UE 1 500 000 €).

À noter également des dossiers au montant très faible, 20 % des bénéficiaires ayant des projets inférieurs à 13 000€, essentiellement dédiés à l'équipement numérique des écoles primaires en Auvergne.



EXEMPLE DE PROJET

Espace Numérique Entreprises - Atouts numériques 2015-2018

Coût du projet : 3 191 592 €

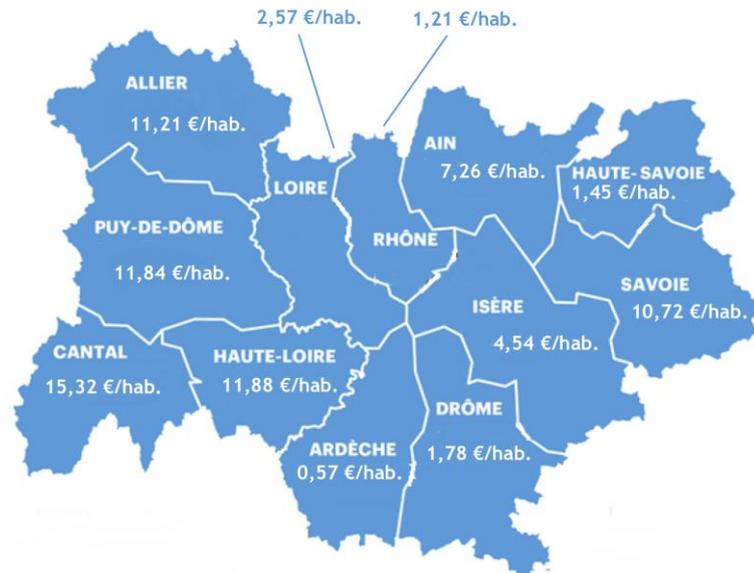
Montant de la subvention : 1 402 396 €

Cofinancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union Européenne (Fonds FEDER), le programme « Atouts Numériques » vise à aider les TPE de la région à :

- ▲ mieux comprendre comment le numérique peut les aider à développer leur entreprise et à innover,
- ▲ mener un projet adapté à leurs besoins en moins de 6 mois,
- ▲ bénéficier d'un accompagnement personnalisé, de formations ainsi que de rencontres avec d'autres dirigeants.

L'action est menée conjointement dans les 12 départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. A l'été 2018, le programme a notamment permis d'accompagner individuellement plus de 720 entreprises et d'informer 5 000 TPE. De 2013 à 2015, 255 entreprises ont d'ores et déjà bénéficié du dispositif.

Répartition géographique des subventions par département



En moyenne depuis 2014, l'Europe a investi **4,75 €** par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser l'accès aux NTIC

Objectif fin 2020 :
engager **8,5 €** par habitant

En Auvergne, le Réseau d'Initiative Publique porté par la Régie Auvergne Numérique pour financer les travaux et équipements THD bénéficient massivement aux quatre territoires auvergnats. Un certain retard dans le soutien au déploiement des infrastructures numériques dans les départements de l'ex région Rhône-Alpes est constaté. Le soutien au déploiement des infrastructures de THD est plus marqué dans les territoires ruraux.



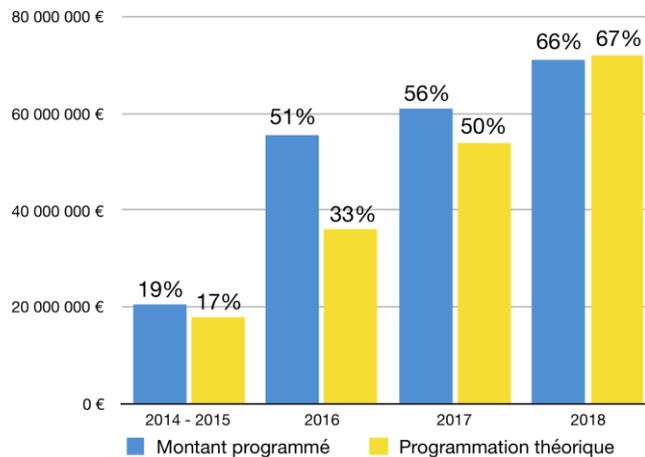
Objectif Thématique 3 : Renforcer la compétitivité des PME

Le programme FEDER soutient particulièrement le développement des PME.

L'intervention du FEDER est conduite en cohérence avec les priorités définies au travers de la Stratégie Régionale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui identifie les principaux leviers pour le développement économique et la compétitivité des entreprises : accès aux financements, démarches d'innovation, appui à la création transmission reprise, soutien à l'internationalisation. Les fonds européens permettent de renforcer l'apport de conseils, mais aussi de financements directs au travers de nouveaux outils d'ingénierie financière.

OT3 (09/10/2018)	Montant maquetté	Montant programmé	%
Accroître l'exportation des PME Auvergnates (OS)	8 000 000 €	1 915 310 €	24 %
Renforcer l'offre de financement pour couvrir toutes les phases de développement des PME (PI3d)	40 000 000 €	37 667 560 €	94 %
Total Auvergne	48 000 000 €	39 582 870 €	82 %
Augmenter le nombre d'entreprises pérennes (OS6)	7 061 385 €	4 405 000 €	62 %
Augmenter la part d'activité et d'emploi relevant de l'économie de proximité (OS7)	8 826 732 €	3 560 848 €	40 %
Accroître l'activité économique par l'innovation sociale (OS8)	8 826 732 €	2 932 321 €	33 %
Accroître la taille des PME (effectif et chiffre d'affaires) et favoriser leur développement à l'export (OS9)	35 306 927 €	20 789 635 €	59 %
Total Rhône-Alpes	60 021 776 €	31 687 804 €	53 %
Total Région	108 021 776 €	71 270 674 €	66 %

Globalement cet OT connaît une consommation des fonds dynamique avec un taux de programmation équivalent au taux théorique. Ce bon taux est dû en partie au financement du projet Jérémie 2, instrument financier de soutien aux PME auvergnates et BPI France, qui facilite l'accès aux financements des entreprises et qui propose des prêts à taux zéro pour les projets innovants des entreprises.



Le bon taux de programmation de cet objectif thématique a été atteint grâce à un effort important déployé dès 2016 en direction de l'accompagnement financier des PME auvergnates.

52 porteurs de
projets
97 dossiers de
subventions

Les 10 principaux bénéficiaires OT3 (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	2	29 191 450 €
EPIC Bpifrance	2	14 400 000 €
INITIATIVE AUVERGNE RHONE-ALPES	1	4 000 000 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes	8	2 438 705 €
SAS Le PAL	2	1 646 853 €
FT IMMOBILIER	1	1 500 000 €
AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES	9	1 496 192 €
Métropole de Lyon	1	1 400 000 €
CETIM	6	1 358 793 €
SAS LBH	1	819 056 €

Les 10 principaux bénéficiaires se partagent 85% des subventions.

Dans cet objectif dédié au renforcement de la compétitivité des PME, 80% des porteurs sont publics. En effet, les aides aux entreprises sont en grande partie indirectes, dans un objectif de simplification des démarches pour le chef d'entreprise. L'attribution directe des crédits aux entreprises a tendance à accuser un retard de programmation.



EXEMPLES DE PROJET

BPI France- Fonds de prêt FEDER Innovation

Coût du projet : 60 800 000 €

Montant de la subvention : 13 100 000 €

La BPI apporte des prêts à taux zéro pour accompagner les projets innovants des entreprises pendant les phases de pré-lancement industriel et de préparation à la mise sur le marché. Sont éligibles les projets qui entrent dans une phase "aval" de développement, de validation et d'expérimentation, pour préparer la mise sur le marché d'une innovation, qu'il s'agisse d'un produit, d'un procédé ou d'un service. La Commission Européenne encourage le déploiement d'outils d'ingénierie financière.



CCIR- AUVERGNE-RHÔNE-ALPES- Go Export 2014-2018

Coût du projet : 973 225 €

Montant de la subvention : 486 613€

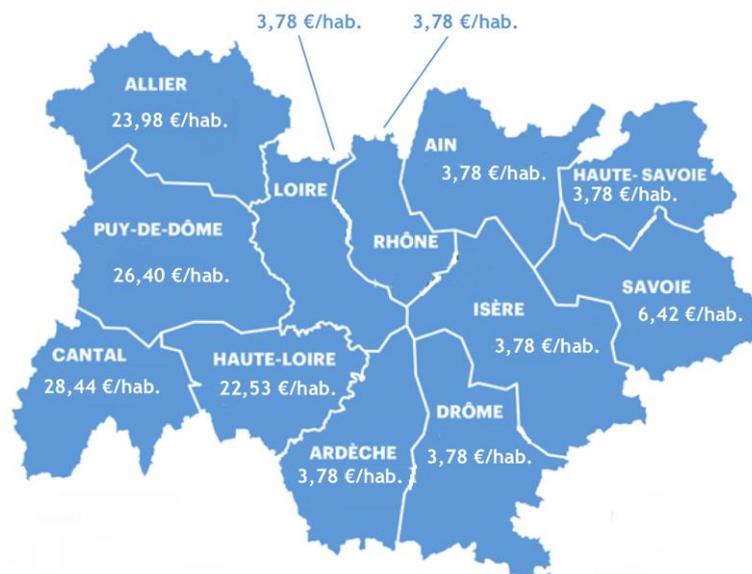
Grâce à la subvention européenne, la CCIR a mobilisé un conseil à moindre coût en direction des entreprises pour leur permettre de définir les marchés prioritaires et d'écrire leur business plan. Elle s'appuie sur le réseau des conseillers du commerce extérieur et mobilise l'expertise de consultants en commerce international.

Son objectif a été d'accompagner 150 entreprises de 2014 à 2018. Ce programme sera reconduit jusqu'en 2020.

Répartition géographique des subventions par département

En moyenne depuis 2014, l'Europe a investi **7,75 €** par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes pour renforcer la compétitivité des PME.

Objectif fin 2020 :
engager **13,40 €** par habitant



Les programmes en faveur du renforcement de la compétitivité des entreprises sont déployés principalement à l'échelle régionale. Une harmonisation des dispositifs d'accompagnement entre l'ex-région Auvergne et l'ex-région Rhône-Alpes est à promouvoir. Le soutien à l'hôtellerie permet de soutenir l'activité touristique essentielle au développement des territoires ruraux et de montagne et s'avère important dans une volonté de cohésion.



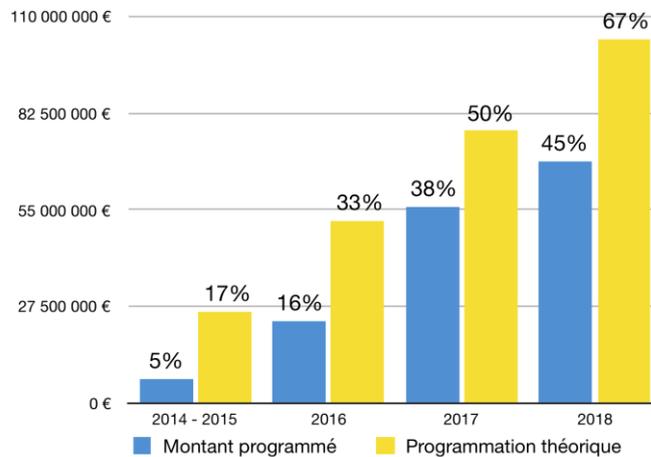
Objectif Thématique 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO₂

Le programme FEDER participe à l'atteinte des engagements nationaux et internationaux de la France sur l'énergie et le climat et au travers du Schéma régional Climat Air Energie.

Les fonds sont ciblés sur le développement des énergies de sources renouvelables et vers les secteurs très consommateurs en énergie dans une double logique de mix énergétique et de participation à des stratégies territoriales intégrées.

OT4 (09/10/2018)	Montant maquetté	Montant programmé	%
Accroître la production d'énergie issue du renouvelable (PI4a)	5 000 000 €	2 732 942 €	55 %
Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement (PI4c)	44 756 297 €	18 021 004 €	40 %
Diminuer les émissions de CO2 en augmentant l'utilisation des transports durables (PI4e) urbain intégré	9 000 000 €	2 100 075 €	23 %
Total Auvergne	58 756 297 €	22 854 021 €	39 %
Augmenter les énergies de sources renouvelables (OS10)	22 102 136 €	8 893 791 €	40 %
Améliorer la performance énergétique des logements à vocation sociale (OS11)	30 010 888 €	10 928 727 €	36 %
Augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et dans le logement privé (OS12)	18 465 523 €	16 545 029 €	90 %
Favoriser le report modal des voyageurs et des marchandises vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement et plus sobres sur le plan énergie (OS13)	26 162 433 €	9 368 693 €	36 %
Total Rhône-Alpes	96 740 980 €	45 736 240 €	47 %
Total Région	155 497 277 €	68 590 261 €	44 %

La programmation est légèrement inférieure à la moyenne régionale du FEDER. Elle est meilleure dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics mais accuse un retard dans l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements, en particulier dans le secteur privé. À noter, un très bon taux de programmation dans l'OS 12 dû à de nombreux petits projets de réhabilitation thermique de bâtiments tertiaires.



107 porteurs de projets
158 dossiers de subventions

Les 10 principaux bénéficiaires OT4 (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	6	6 634 396 €
Société Publique Locale d'Efficacité Energétique	9	5 116 092 €
Université Clermont Auvergne	1	4 200 000 €
DALKIA	1	2 877 229 €
ALLIADE HABITAT	2	2 200 500 €
GRAND LYON HABITAT	1	1 879 727 €
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE	1	1 577 953 €
Communauté de communes du pays d'Evian	1	1 450 000 €
COMMUNE D'ALBERTVILLE	1	1 410 000 €
SMTC-AC	4	1 338 000 €

Les 10 principaux bénéficiaires consomment moins de la moitié des crédits programmés. La répartition des subventions est plus homogène.

La rénovation énergétique est portée essentiellement par les collectivités et les bailleurs sociaux. Peu d'acteurs (DROMOLIB dans la Drôme, l'Agence d'écomobilité de Chambéry Métropole et l'Agence de Mobilité du Nord Isère) mènent des actions en faveur de la promotion de modes de déplacement plus durables.



SPL OSER

Auvergne-Rhône-Alpes

EXEMPLE DE PROJETS

Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique

Coût du projet : 2 388 000 €

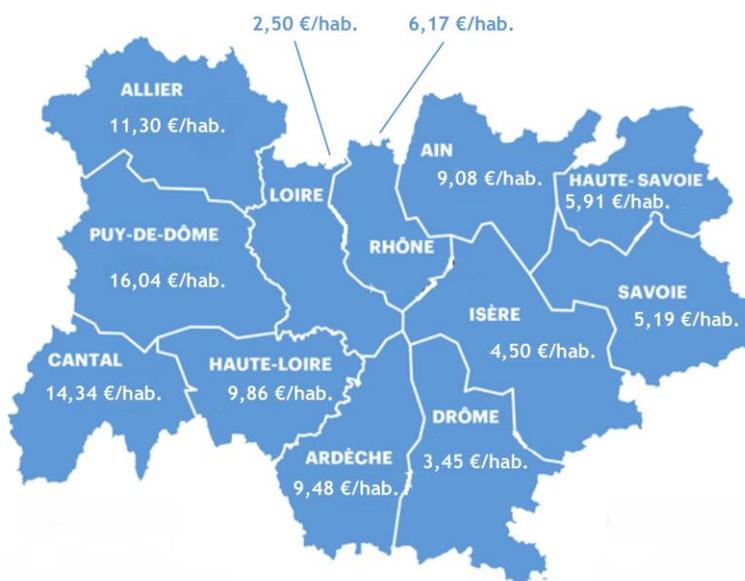
Montant de la subvention : 1 194 000 €

La commune de Bourg-en-Bresse a entrepris un vaste plan de rénovation de ses bâtiments publics. Pour ce faire, elle a sollicité les services de la Société Publique Locale OSER qui dans le cadre d'un marché global de performance, va financer, concevoir, réaliser, exploiter et assurer la maintenance de l'ouvrage avec une obligation de résultat sur la performance énergétique. La SPL d'efficacité énergétique mène des actions similaires avec les villes de Grenoble, Grigny, Annecy.

Répartition géographique des subventions par département

En moyenne depuis 2014, l'Europe a investi **7,10 €** par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO₂.

Objectif fin 2020 :
engager 19,35 € par habitant



Les fonds FEDER irriguent bien l'ensemble des territoires. La Loire, la Drôme et l'Isère apparaissent singulièrement en retrait.



Objectif Thématique 6 : Environnement

Le programme FEDER participe à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement déclinés au niveau régional au travers des Schémas régionaux de cohérence écologique.

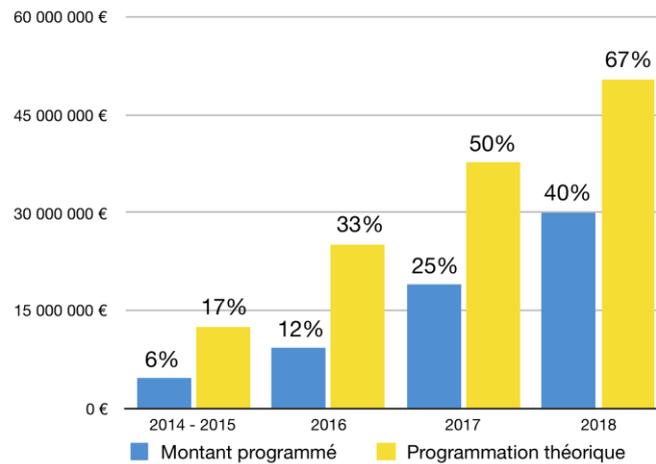
Il participe à la préservation, la gestion et la remise en bon état des continuités écologiques tout en prenant en compte l'activité humaine dans des territoires prioritaires.

Il soutient le déploiement de procédés innovants pour la dépollution de friches dans une perspective de renouvellement urbain.

OT6 (09/10/2018)	Montant maqueté	Montant programmé	%
Améliorer la préservation et la restauration des milieux par leur connaissance et leur gestion (OS)	12 000 000 €	5 198 916 €	43 %
Améliorer l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés (PI6e) urbain intégré	14 210 000 €	4 207 887 €	30 %
Total Auvergne	26 210 000 €	9 406 803 €	36 %
Préserver les trames vertes et bleues et réduire l'artificialisation des sols (OS14)	24 714 848 €	9 042 174 €	37 %
Accroître la requalification des friches en Rhône-Alpes (OS15)	24 714 849 €	11 619 211 €	47 %
Total Rhône-Alpes	49 429 697 €	20 661 385 €	42 %
Total Région	75 639 697 €	30 068 188 €	40 %

Cet OT connaît une légère sous-consommation par rapport à l'ensemble du PO, en Auvergne comme en Rhône-Alpes. Elle s'explique notamment par un grand nombre de bénéficiaires privés, en particulier associatifs, qui nécessitent un accompagnement plus important dans le montage des projets. À noter que certains projets, comme les contrats verts et bleus⁴, font intervenir plusieurs acteurs dont la coordination et l'ingénierie complexe, peuvent également retarder l'émergence des dossiers.

⁴ Les contrats verts et bleus sont des outils opérationnels régionaux permettant de répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité.



Si la consommation annuelle s'intensifie au fil de la programmation, elle reste néanmoins toujours inférieure à la consommation théorique sur la période.

Les 10 principaux bénéficiaires OT6 (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes)	7	3 378 766 €
Communauté de communes de la plaine de l'Ain	1	2 587 329 €
Conseil départemental de l'Ain	1	1 800 000 €
CAP METROPOLE	2	1 493 105 €
Haut-Bugey Agglomération	1	1 167 049 €
Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes	16	997 879 €
VetAgro Sup	2	790 583 €
Université Clermont Auvergne	1	727 512 €
COMMUNAUTE URBAINE SAINT ETIENNE METROPOLE	7	714 312 €
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Loire	12	706 524 €

92 porteurs de projets
232 dossiers de subventions

Les 10 principaux bénéficiaires mobilisent 60 % de l'ensemble des subventions.

Les acteurs associatifs portent de nombreux projets en faveur de la biodiversité. (Fédération de chasseurs, FRAPNA, Conservatoire des espaces naturels, CPIE, LPO...). Du fait de la multiplicité des acteurs, il est important de veiller à la lisibilité des actions au sein du programme.

EXEMPLES D'INITIATIVES**Préservation et gestion des milieux**

Etude, inventaire de la faune et la flore
 Planification (documents d'urbanisme)
 Restauration des milieux (zones humides, berges, haies, ...)
 Animation des contrats verts et bleus
 Actions de formation

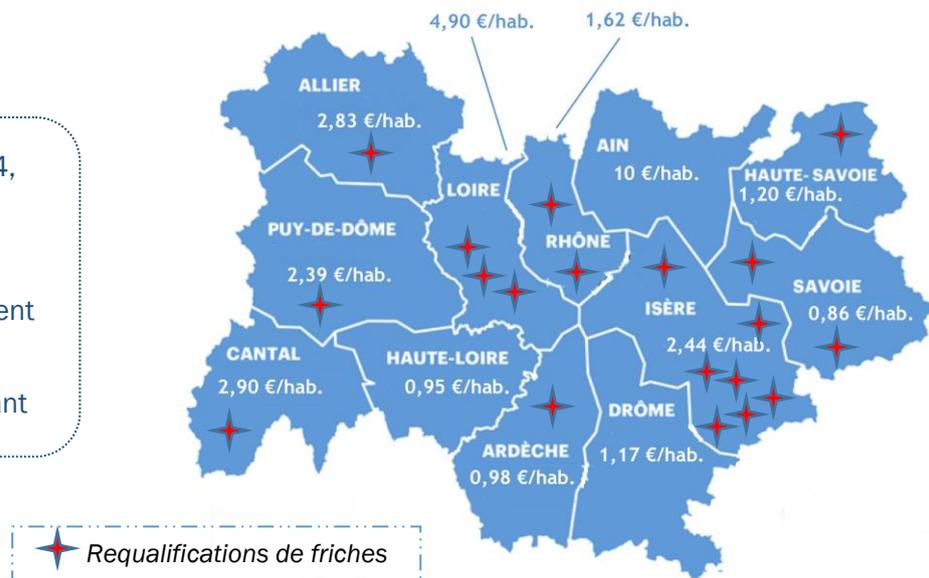
Requalification de friches

Missions de diagnostic, études de programmation
 Travaux de requalification

Répartition géographique des subventions par département

En moyenne depuis 2014,
 l'Europe a investi
2,90 € par habitant en
 Auvergne-Rhône-Alpes
 en faveur de l'environnement

Objectif fin 2020 :
 engager **9,40 €** par habitant



L'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique a permis une large mobilisation et l'engagement de nombreux acteurs locaux sur l'ensemble du territoire régional. Le Département de l'Ain est particulièrement mobilisé et porte une action significative en faveur de la préservation et restauration des milieux sensibles.

Les deux Savoie, la Drôme, l'Ardèche, la Haute-Loire apparaissent en retrait.



Objectif Thématique 8 : Promotion de l'emploi durable et de qualité et soutien à la mobilité professionnelle volontaire

Le programme FSE vise à accompagner les entreprises dans leur capacité à anticiper les mutations économiques, leurs impacts et leurs effets sur l'emploi.

S'inscrivant dans un objectif de soutien à l'économie et à l'emploi, il participe aux initiatives d'entrepreneuriat, au soutien à la création d'entreprises et à l'emploi indépendant. L'accompagnement à la création/reprise d'entreprises est aussi une priorité de l'action régionale.

Seule l'Auvergne était éligible à un financement Initiative pour l'Emploi des Jeunes au moment de l'élaboration du programme.⁵ Les crédits FSE consacrés à l'IEJ permettent d'accompagner et de mettre en œuvre les engagements du plan national en faveur d'une Garantie européenne pour la jeunesse.

OT8 (09/10/2018)	Montant maqueté	Montant programmé	%
Augmenter le nombre de demandeurs d'emplois accompagnés souhaitant créer ou reprendre une entreprise (OS)	6 000 000 €	2 056 590 €	34 %
Accroître le nombre de NEET qui accèdent à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage (OS)	12 138 966 €	35 871 396 €	296 %
Total Auvergne	18 138 966 €	37 927 986 €	209 %
Favoriser la création d'emploi par un accompagnement renforcé des créateurs d'entreprises (OS16)	20 300 000 €	8 880 300 €	44 %
Réduire le nombre de défaillances d'entreprises et de licenciements économiques par l'anticipation des mutations et la sécurisation des parcours professionnels des salariés (OS17)	12 122 289 €	1 736 204 €	14 %
Total Rhône-Alpes	32 422 289 €	10 616 504 €	33 %
Total Région	50 561 255 €	48 544 490 €	96 %

La surprogrammation sur cet axe provient de l'IEJ en Auvergne. Elle s'explique par une stratégie de surprogrammation de la Région. Les formations sont programmées dans leur intégralité. Au moment de la certification, seuls sont comptabilisés les publics correspondant aux critères NEETs⁶, éligibles à l'IEJ. Il y a donc une forte sous réalisation.

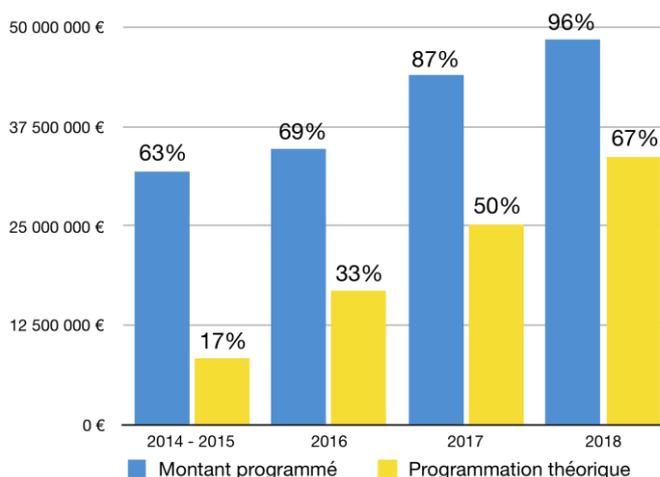
⁵ Depuis 2015, l'Auvergne n'est plus éligible à l'IEJ, son taux de chômage des jeunes ayant baissé. Les crédits obtenus à la signature du programme opérationnel peuvent néanmoins être mobilisés jusqu'à la fin de la période, en 2020.

⁶ NEET : Jeunes « ni en étude, ni en emploi, ni en formation ».

Cette démarche ne présente pas de risque de dépassement de l'enveloppe initiale. Toutefois, elle contribue à augmenter considérablement le taux de programmation du FSE. Hors IEJ, le FSE présente un taux de programmation de 47 % inférieur au FEDER (48 %).

Le CESER s'interroge sur cette stratégie qui éclipse la programmation réelle. D'autres régions ont procédé différemment.

En Rhône-Alpes, l'OS 17 est singulièrement en retrait, en raison d'une difficulté à identifier les projets.



La surconsommation des crédits liés à l'IEJ masque la tendance réelle.

Les 10 principaux bénéficiaires OT8 (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	184	33 895 388 €
AGF Scop Entreprises	10	3 174 914 €
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)	7	1 452 381 €
Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne Rhône Alpes	1	913 226 €
ARDEAR	2	435 451 €
AUVERGNE ACTIVE	3	425 000 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes	6	413 373 €
FONGECIF AUVERGNE	1	375 000 €
Union des Couveuses	1	300 145 €
Initiative Auvergne Rhône Alpes	2	299 878 €

52 porteurs de projets
280 dossiers de subventions

La Région bénéficie à elle seule de près des trois quarts des subventions programmées, notamment de l'IEJ. Les autres bénéficiaires sont majoritairement des associations ou des organismes consulaires.



EXEMPLE DE PROJET

AGF Scop Entreprises : ALTER'INCUB Rhône-Alpes, Incubateur de projet

Coût du projet : 435 000 €

Montant de la subvention : 217 550€

Ce projet vise à accompagner des équipes dont les projets sont socialement innovants sur le territoire Rhônalpin, dans la construction de leur future entreprise.



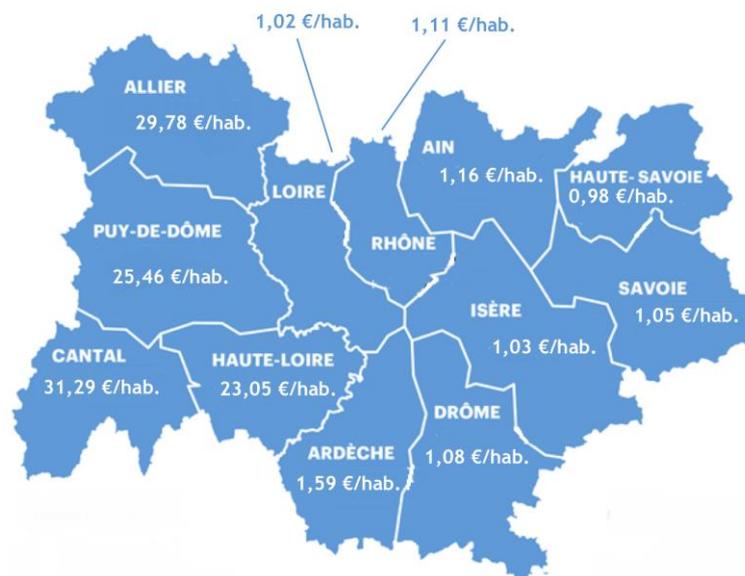
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Coût du projet: 1 178 510 €

Montant de la subvention: 340 000 €

Actions d'accompagnement et de financement des projets des micro-entrepreneurs pour permettre l'insertion professionnelle et sociale durable des personnes très éloignées de l'emploi souvent peu qualifiées et exclues du système bancaire classique. L'ADIE propose des solutions : outils financiers, modules de formation, accompagnement personnalisé avec un conseiller, à tous les stades de la vie d'un projet.

Répartition géographique des subventions par département



En moyenne depuis 2014, l'Europe a investi **5,61 €** par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de l'emploi et de la mobilité professionnelle

Objectif fin 2020 : engager **6,30 €** par habitant

Un déséquilibre Auvergne/Rhône-Alpes dû à la surprogrammation de l'IEJ dans la part régionale en Auvergne.



Objectif Thématique 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

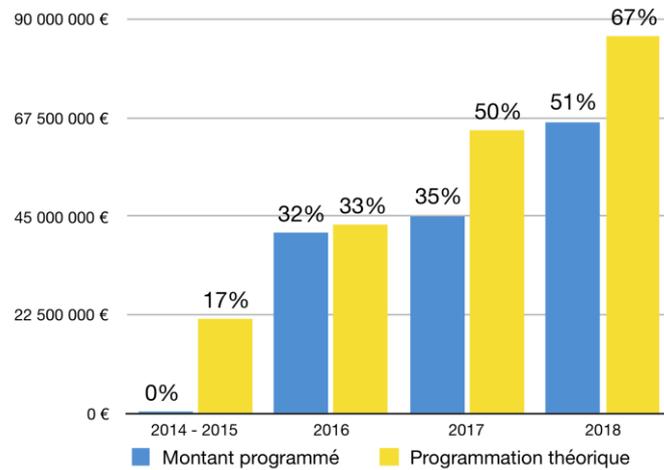
Le programme FSE vise à favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

En cohérence avec les programmes de formation mis en œuvre par la Région, dans le cadre du CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles), il participe à améliorer la qualification des demandeurs d'emploi en encourageant la formation tout au long de la vie et porte une attention particulière sur l'adéquation des compétences avec les besoins du territoire.

Il vise également à l'élévation du niveau des savoirs et des compétences des publics les plus éloignés de l'emploi, dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels.

OT10 (09/10/2018)	Montant maqueté	Montant programmé	%
Augmenter le niveau de qualification des apprentis et des demandeurs d'emploi dans le cadre de parcours de formation pour favoriser leur intégration dans le marché du travail (OS)	21 096 160 €	9 767 678 €	46 %
Total Auvergne	21 096 160 €	9 767 678 €	46 %
Augmenter le nombre de participants qui accèdent à un emploi à l'issue de leur formation (OS18)	107 933 942 €	56 592 728 €	52 %
Total Rhône-Alpes	107 933 942 €	56 592 728 €	52 %
Total Région	129 030 102 €	66 360 405 €	51 %

Une programmation légèrement supérieure à la programmation moyenne du FSE en Auvergne-Rhône-Alpes (hors IEJ) est constatée, avec un accent fort mis sur l'objectif de retour à l'emploi qui permet également d'apporter une réponse aux besoins des entreprises en lien direct avec le marché du travail.



Une forte consommation en 2016 rattrape une consommation quasi-nulle la 1^{ère} année, stagne en 2017 pour retrouver un rythme de consommation normal en 2018.

9 porteurs de
projets
93 dossiers de
subventions

Les 9 bénéficiaires OT10 (09/10/2018)	Nombre de dossiers	Subvention totale
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	77	56 113 075 €
INSTITUT DES METIERS	3	646 340 €
BTP CFA AUVERGNE	3	567 749 €
Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier	2	190 918 €
GIP Formation Continue et Formation Initiale	2	137 825 €
EPLEFPA de Marmilhat; CFA des métiers de l'agriculture du Puy-de-Dôme	2	104 558 €
AFTRAL - CFA du transport	2	85 111 €
Greta Livradois Forez	1	33 291 €
Institut de Formation Professionnelle Permanente du Cantal	1	30 960 €

Cet OT bénéficie quasi exclusivement au Conseil régional (97 % des subventions) dans la mise en œuvre de sa compétence formation/apprentissage.



EXEMPLE D'INITIATIVES

Institut des Métiers de Clermont-Ferrand

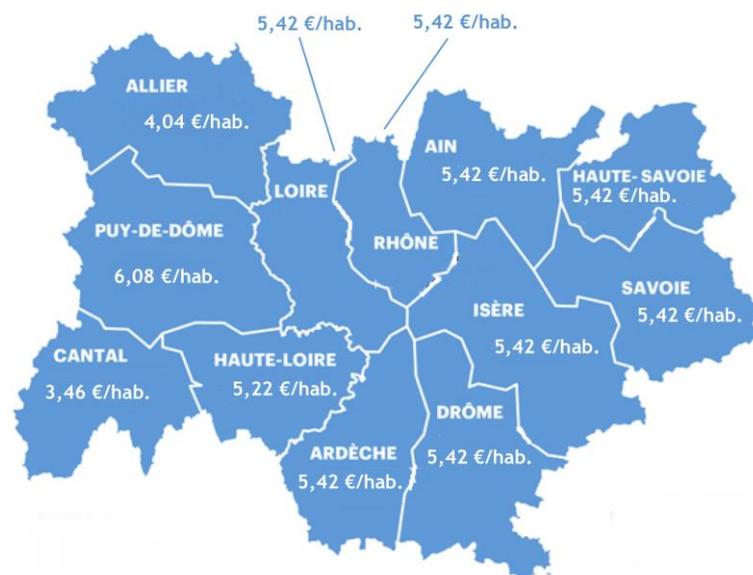
Coût total du projet : 1 292 680€

Subvention : 646 000€

Six types d'actions sont subventionnés : aide pour les jeunes en grande difficulté, dédoublement des cours, enseignement différencié, renforcement linguistique, module employabilité et boîte à outils.

L'aide pour les jeunes en grande difficulté est une action prioritaire. Après une évaluation effectuée par les enseignants, un accompagnement spécifique est proposé aux jeunes les plus en difficulté, en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins, leur permettant de retrouver motivation et assurance pour poursuivre le cursus.

Répartition géographique des subventions par département



En moyenne depuis 2014, l'Europe a investi **5,61 €** par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de l'emploi et de la mobilité professionnelle

Objectif fin 2020 : engager **6,30 €** par habitant

À noter que le nombre d'euros par habitant est identique dans tous les départements rhônalpins qui ne bénéficient que de la part régionale.

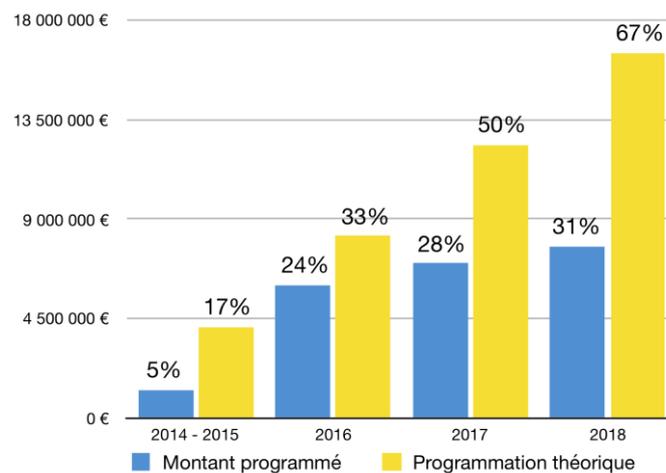


Assistance technique

L'assistance technique a pour objet de soutenir l'autorité de gestion dans ses missions de pilotage, gestion, suivi, animation, communication, accompagnement des porteurs de projets et contrôle. Son objectif est d'améliorer la performance des programmes et l'utilisation effective et optimale des fonds.

AT (09/10/2018)	Montant maqueté	Montant programmé	%
Assistance technique FEDER/FSE	8 778 060 €	1 662 309 €	19 %
Total Auvergne	8 778 060 €	1 662 309 €	19 %
Mettre en place un système d'instruction et de gestion des fonds efficace (OS19-21)	14 624 675 €	6 008 430 €	41 %
Animer le programme et valoriser les actions co-financées par les fonds européens (OS20-22)	1 349 825 €	62 169 €	5 %
Total Rhône-Alpes	15 974 500 €	6 070 599 €	38 %
Total Région	24 752 560 €	7 732 908 €	31 %

Une sous-mobilisation des crédits d'assistance technique est observée, en particulier de la partie relative à l'animation et à la communication des programmes.



II. Les préconisations du CESER

Avec un taux de programmation de 51% des programmes FEDER et FSE, le CESER constate une mise en œuvre des fonds européens dynamique mais contrastée selon les objectifs.

Sur la base de cette analyse et des auditions des porteurs de projets, le CESER souhaite appeler l'attention sur quelques points de vigilance. Pour optimiser la mobilisation des fonds en cette période de révision, le CESER formule les préconisations suivantes.

AXE 1

Optimiser la mobilisation des crédits d'assistance technique

Dans les deux programmes opérationnels, les crédits dédiés à l'assistance technique sont sous mobilisés. Certes, la mise en œuvre des crédits européens doit profiter prioritairement aux actions qui valorisent les territoires.

Les fonds alloués à l'animation des programmes participent néanmoins à améliorer leur connaissance, renforcer leur attractivité et accroître l'efficacité de leurs mécanismes.

PRÉCONISATION 1

Le CESER souhaite que les crédits dédiés à l'assistance technique soient régulièrement mobilisés dans les territoires et auprès de l'ensemble des acteurs (institutionnels, porteurs de projets, grand public...).

La valorisation et l'animation des programmes européens reposent aussi sur un réseau d'acteurs régionaux qui œuvrent pour la promotion de l'Europe et des dispositifs européens.

PRÉCONISATION 2

Le CESER préconise une large mobilisation de ces relais d'information (Maisons de l'Europe et des Européens...) auprès du grand public. L'assistance technique doit accompagner financièrement ces acteurs régionaux.



Intensifier le soutien apporté aux têtes de réseaux régionales

Parmi les principaux bénéficiaires des programmes régionaux, de nombreuses têtes de réseaux régionales (chambres consulaires, fédérations d'associations...), ayant l'habitude et l'expertise des programmes européens, sont fortement investies dans la programmation. Le CESER se félicite de la dynamique impulsée par ces chefs de file et suggère que la Région s'appuie davantage sur ces acteurs, véritables ambassadeurs en région des programmes européens, pour être des relais efficaces dans l'élaboration des dossiers, lors de l'instruction et du suivi.

Ces acteurs relais doivent être soutenus car ils permettent aux plus petits porteurs de projets, bénéficiaires ultimes sur le terrain, de mener à bien leurs projets. Il convient de leur permettre de jouer à plein ce rôle d'intermédiaire régional, notamment dans l'interface et l'accompagnement des bénéficiaires.

PRÉCONISATION 3

Un agrément de gestion, remis par la Région aux têtes de réseaux, permettrait d'assurer et d'alléger ce rôle dans une démarche d'accompagnement structurée des petits porteurs de projets.

PRÉCONISATION 4

Des actions de formation permettant de soutenir le développement des compétences des porteurs de projet, dans le montage, le suivi et la coordination, doivent être également proposées par ces partenaires territoriaux agréés.

Les acteurs associatifs ont été impactés par les modalités de cette programmation. La réglementation actuelle ne reconnaît pas explicitement les têtes de réseaux associatives sur des projets susceptibles de concerner plusieurs structures. Les petites associations hésitent de fait à solliciter ces financements et les associations têtes de réseaux continuent d'exercer cette fonction de coordination sans financement associé. L'accompagnement humain reste primordial et la meilleure solution apportée aux difficultés rencontrées par les petits porteurs de projets.

PRÉCONISATION 5

Le CESER souligne la nécessité d'accompagner ces têtes de réseaux associatives par un soutien financier dédié à l'ingénierie des fonds européens au sein de ces structures.

AXE 3**Renforcer la lisibilité des programmes et valoriser les bonnes pratiques**

Le CESER souligne la qualité et la richesse des outils de communication, notamment le site internet <https://www.europe-en-auvergne-rhone-alpes.eu>, désormais commun aux deux programmes.

Malgré plusieurs opérations de communication diligentées dans les territoires auprès des publics cibles, les programmes régionaux souffrent encore d'un manque de visibilité préjudiciable à une exécution plus efficiente.

Deux programmes opérationnels distincts coexistent au sein de la Région. Une vision d'ensemble pour une dynamique de territoire et une cohérence régionale des politiques conduites avec l'Europe est nécessaire, dans le respect des spécificités des territoires.

PRÉCONISATION 6

Pour améliorer la compréhension et la lisibilité des programmes, le CESER souhaite la réalisation d'un document unique, harmonisé, pédagogique, porteur de la vision régionale globale.

Des initiatives de communication sont également à privilégier afin d'améliorer la connaissance des initiatives locales conduites avec l'appui de l'Union Européenne, et d'accroître la mobilisation des porteurs de projets. Ces actions doivent être prioritairement menées auprès de publics ciblés, en particulier auprès des porteurs de projets les moins mobilisés (entreprises, associations, ESS) et au cœur des territoires.

PRÉCONISATION 7

Le CESER préconise une valorisation des bonnes pratiques, des exemples concrets de réalisation et une communication adaptée sur les territoires en mettant en avant les projets locaux.

Le retour d'expériences est également à valoriser. Il participe à améliorer la connaissance des dispositifs et au partage des bonnes pratiques.

PRÉCONISATION 8

Le CESER recommande la création d'une structure regroupant les porteurs de projets, sous la forme d'un « club des porteurs de projets » pouvant profiter largement à ses membres.


AXE 4

Simplifier l'accès aux fonds européens

Le CESER constate que la complexité et la lourdeur administrative dans le montage des dossiers nuit à la bonne exécution des programmes. Certains porteurs préfèrent ne pas mobiliser cette catégorie de financements européens et renoncent à des projets potentiellement créateurs de valeur ajoutée pour le territoire. Si certaines simplifications dépendent directement de l'action régionale, d'autres doivent être relayées au niveau national et européen.

La gestion déléguée confiée aux Régions est une avancée vers cet impératif de simplification.

La région doit plaider auprès de l'Union Européenne en faveur de la simplification des dossiers.

PRÉCONISATION 9

Le CESER souhaite que le Conseil régional recense et structure les problématiques des porteurs de projets afin de résoudre celles qui sont de sa compétence d'autorité de gestion et de pouvoir mener, pour les autres, une action directement auprès de l'Europe. Des actions de communication sur ces démarches et simplifications devront être engagées à destination des porteurs de projets concernés.

Le financement d'un projet (coût éligible du projet, cofinancement, autofinancement, dépenses éligibles...) est une source de complexité permanente.

PRÉCONISATION 10

Le CESER sollicite une mise en œuvre rapide, dès le début 2019, des évolutions positives du règlement Omnibus.⁷ Il convient également d'engager des actions de communication sur ces simplifications à destination des porteurs de projets concernés.

⁷ Le Parlement européen a adopté le 18 juillet 2018 le règlement « Omnibus » n° 2018/1046 simplifiant la mise en œuvre des fonds européens notamment par un recours accru à des bases forfaitaires en lieu et place des nombreuses pièces justificatives exigées jusqu'alors pour attester des dépenses éligibles.

Les délais de paiement de l'ordre de 18 à 24 mois nécessitent d'importantes avances de trésorerie de la part des petits porteurs de projet. Ces problèmes freinent leur engagement avec un risque d'abandon du projet entraînant une perte de valeur pour le territoire. Ces délais de paiement posent également des problèmes dans les négociations des porteurs de projet avec les établissements bancaires.

PRÉCONISATION 11

Le CESER souhaite que la Région mène une action en direction des structures telles que Rhône Développement Initiatives, membre des réseaux France Active, ou apparentés qu'elle pourrait mandater pour faciliter la bancarisation lors du démarrage des projets, faire des avances de trésorerie, garantir des prêts bancaires. Elle pourrait également intervenir auprès d'un pool de banques privées en capacité d'aider les porteurs de projet.

Conclusion

En 2014, la gestion d'une part importante des fonds européens a été transférée aux régions. En Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil régional est désormais en charge avec la Commission Européenne et les acteurs locaux de la bonne mise en œuvre des crédits FEDER et FSE des programmes opérationnels 2014-2020 au bénéfice d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » sur le territoire.

Au démarrage de la programmation, la Région s'est dotée des outils nécessaires à un pilotage dynamique lui permettant d'inciter les acteurs du territoire à investir, et bénéficier de l'effet levier des fonds européens.



Néanmoins, des freins subsistent toujours dans le montage des dossiers et l'accompagnement des porteurs de projets doit être amélioré. Aussi, à l'heure de la révision, la politique régionale doit se donner l'ambition d'être plus lisible, plus simple, plus efficace pour profiter pleinement à l'ensemble des acteurs et du territoire. C'est le sens de cette contribution que de permettre de dégager des enseignements et de proposer des pistes d'amélioration opérationnelle.

En effet, une consommation optimisée tout au long de cette programmation constitue un atout supplémentaire dans le cadre de la négociation du prochain programme. Elle contribue également à véhiculer une image concrète et positive de l'Europe et du projet européen.

Par ailleurs, la coexistence de deux programmes opérationnels distincts dans les ex régions administratives Auvergne et Rhône-Alpes constitue une source de complexité tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs. S'il demeure nécessaire de continuer à prendre en compte et à respecter les spécificités propres aux territoires auvergnat et rhônalpin, il convient de poursuivre le travail de rapprochement et d'harmonisation réalisé au sein de cette étude afin de pouvoir évaluer l'impact régional de l'utilisation des fonds européens et ses effets macro-économiques sur l'ensemble du territoire. Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes mènera un travail de veille au long cours sur la poursuite de ces programmes.

L'actualité internationale (Brexit, élection du nouveau Parlement européen en mai 2019, mouvement eurosceptique, voire europhobe chez certains membres de l'Union...) entretient un certain manque de visibilité sur le devenir de la politique de cohésion et la future programmation 2021-2027. Toutes les régions seront impactées. Auvergne-Rhône-Alpes dispose des atouts pour optimiser l'utilisation des fonds européens dans une logique de développement et de cohésion territoriale.

Liste des sigles

CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
DIRECCTE	Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FESI	Fonds Européens Structurels et d'Investissement
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FSE	Fonds Social Européen
IEJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
NEET	Neither in Employment nor in Education or Training
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OT	Objectif Thématique
OS	Objectif Spécifique
PI	Priorité d'Investissement
PO	Programme Opérationnel
RIP	Réseau d'Initiative Publique
SRI-SIIP	Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente
SRDEII	Stratégie Régionale de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
THD	Très Haut Débit

Bibliographie

BENNAHMIA Jean-Luc, HOUBAIRI Adria et CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL. *La réforme des fonds structurels européens*, CESE, juin 2018, 63 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse :

<https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_19_reforme_fonds_structuels_europeens.pdf>

CABINET EY. *Evaluation de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020 : Synthèse finale*, Région Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2017, 9 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://europe-en-auvergnerhonealpes.eu/sites/default/files/2018-08/Evaluation_MiseenOeuvrePORA_Synth%C3%A8se_FR.pdf>

CHAIGNON Sandra, CHAROTTE Mélanie et DABRY Célie. *Les fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020 : histoire, mise en œuvre et projets*, CGET, mai 2018, 169 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/cget_fesi_final_web.pdf>

COMMISSION EUROPEENNE. *Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend*, Commission Européenne, juin 2018, 8 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/euco-budget-booklet-june2018_fr.pdf>

COMMISSION EUROPEENNE. *La politique de développement régional et de cohésion au-delà de 2020 : questions et réponses*, Commission Européenne, mai 2018, 7 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-3866_fr.htm>

COMMISSION EUROPEENNE. *Livre blanc sur l'avenir de l'Europe : réflexions et scénarios pour l'EU-27 à l'horizon 2025*, Commission Européenne, mars 2017, 29 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/livre_blanc_sur_lavenir_de_leurope_fr.pdf>

COMMISSION EUROPEENNE. « La principale politique d'investissement de l'UE ». [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/what/investment-policy/>

LASTENNET Julie. « La politique de cohésion doit « créer socialement le continent européen » », *Toute l'Europe.eu*, 31 octobre 2018. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <<https://www.touteleurope.eu/actualite/la-politique-de-cohesion-doit-creer-socialement-le-continent-europeen.html>>

REGION AUVERGNE. « Etat d'avancement du programme opérationnel FEDER/FSE Auvergne 2014-2020 », octobre 2018

REGION AUVERGNE. *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 Auvergne*, Région Auvergne, novembre 2014, 207 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/sites/default/files/PO_FEDER_FSE_Auv_adoptee-par-la-CE.pdf>

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES. *DOMO : document de mise en œuvre du PO FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020*, Région Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2017, 118 p. [En ligne] consulté le 8

janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/sites/default/files/page-contenu/EXE_FichesDomo_PO_FEDER_FSE_RAlpes_MAJ_Aout2017.pdf>

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES. « Le Programme opérationnel FEDER/FSE-IEJ Auvergne 2014-2020 : fiches du document d'application du programme FEDER/FSE-IEJ Auvergne 2014-2020 », *L'Europe s'engage en Région Auvergne-Rhône-Alpes*. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <<https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/programmes/le-programme-operationnel-federfse-iej-auvergne-2014-2020>>

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES. « Les projets soutenus en Auvergne-Rhône-Alpes : liste des bénéficiaires et projets », *L'Europe s'engage en Région Auvergne-Rhône-Alpes*. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <<https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/les-projets-soutenus-en-auvergne-rhone-alpes>>

REGION ÎLE-DE-FRANCE. *Guide du porteur de projets du programme opérationnel régional 2014-2020 en Île de France*, Région Île-de-France, février 2016, 76 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <http://www.europeidf.fr/sites/default/files/medias/2016/02/documents/guide_porteurs_projets_vdef_complet_v_fevrier_2016.pdf>

REGION RHONE-ALPES. « Etat d'avancement du programme opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020 », octobre 2018

REGION RHONE-ALPES. *Programme opérationnel FEDER-FSE Rhône-Alpes 2014-2020*, Région Rhône-Alpes, novembre 2014, 131 p. [En ligne] consulté le 8 janvier 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/sites/default/files/PO_FederFseRA_Integral.pdf>

Déclarations des groupes

Intervention de Mme Françoise PFISTER, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Chers Conseillers, Madame, Monsieur,

Le Collège 1 « Entreprises et activités non salariées » salue le travail de diagnostic effectué par la Commission 8 sur l'utilisation des fonds européens dans notre Région.

Après 4 ans de mise en œuvre, soit les deux tiers de la période de programmation 2014-2020, ce point d'étape appelle à une meilleure mobilisation des fonds européens gérés par le Conseil régional. Plusieurs objectifs thématiques concernent, en effet, l'accompagnement des entreprises et le soutien de l'économie et de l'emploi, notamment en recherche et développement, à l'accès au très haut débit, au développement des PME et à la formation continue.

La gestion de la totalité des fonds FEDER depuis 2014 et d'une partie du FSE s'avère d'une grande complexité. Si ces fonds sont un levier d'action majeur faisant preuve d'une grande efficacité, certains objectifs des programmes FEDER et FSE accusent des retards dont il est à craindre qu'ils ne soient pas rattrapables.

Tout d'abord, deux programmes opérationnels subsistent, le PO Auvergne et le PO Rhône-Alpes, du fait du classement des deux ex-régions dans des catégories différentes par la Commission Européenne.

Ensuite, le choix des projets doit répondre à des exigences très spécifiques, qui sont essentiellement maîtrisées par les acteurs institutionnels, économiques et sociaux qui composent le Comité de programmation inter-fonds et le Comité de suivi.

On constate :

- ▲ une utilisation encore « timide » de ces fonds, sauf par les acteurs aguerris dans l'exercice, comme la Région et les universités,
- ▲ une méconnaissance de ces fonds par de nombreux acteurs qui pourraient y prétendre,
- ▲ une dénonciation systématique de l'excès de justificatifs demandés dans l'utilisation de ces fonds par les petits porteurs de projets qui ont réussi à les obtenir,
- ▲ une avance de trésorerie très pénalisante pour les petits porteurs de projets,
- ▲ un temps de « défrichage » important lié à la multitude des projets présentés pour l'équipe régionale.

Les auditions ont aussi révélé, que certains projets entrant dans le cadre de ces fonds ont parfois été écartés sans motif explicite et que certains bénéficiaires actuels de ces fonds n'étaient pas prêts à renouveler l'expérience, car le contrôle administratif des dépenses liées au projet et l'avance de trésorerie nécessaire étaient trop pénalisants.

Les crédits d'assistance technique, sous-employés à l'heure actuelle, pourraient toutefois permettre d'optimiser la mobilisation de ces fonds. En effet, ces crédits pourraient être utilisés à la promotion des programmes liés au FEDER et FSE auprès de nombreux acteurs porteurs de projets et financer un traitement administratif plus centralisé du suivi de leur utilisation. Par ailleurs, l'avance de trésorerie pourrait être faite par la Région. Bien que difficile à gérer, cette possibilité n'est pas exclue par le dispositif.

Le collège 1 appuie les préconisations du CESER que nous pouvons regrouper en trois points essentiels à l'efficacité du dispositif.

Tout d'abord, **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ**

- ▲ Mettre en place des campagnes de communication sur l'existence et les objectifs de ces fonds européens,
- ▲ Contribuer à la valorisation des expériences positives et transmettre les bonnes pratiques,
- ▲ Créer un « club » des bénéficiaires des fonds FEDER et FSE, qui seront les conseillers des nouveaux porteurs de projets.

Ensuite, **SIMPLIFIER**

- ▲ Engager de réelles mesures de lisibilité des procédures de dépôts de projets en résumant dans un document la marche à suivre en Région,
- ▲ Mandater des acteurs-relais pour accompagner et former les petits porteurs de projets à la présentation de leurs dossiers auprès du Conseil régional,
- ▲ Agir auprès de l'Union Européenne pour une simplification des procédures et demander la mise en œuvre rapide du règlement Omnibus,
- ▲ Favoriser le suivi du résultat au lieu du suivi des dépenses.

Et enfin **FINANCER**

- ▲ Consacrer une partie des crédits techniques aux actions de communication,
- ▲ Financer l'ingénierie des projets chez les petits porteurs,
- ▲ Former les porteurs de projets à l'usage des crédits alloués,
- ▲ Faire les avances de trésorerie nécessaires au soutien des petites structures,
- ▲ Garantir les prêts bancaires engagés dans le cadre des projets.

La mise en place du site Internet <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu>, est un succès. Cet outil de communication numérique pourrait porter les nouvelles mesures préconisées par le CESER en vue de soutenir la mobilisation de ces fonds au service de la politique de cohésion de l'Union Européenne. Le CESER préconise aussi un contact humain. Les pôles d'accueil auprès d'acteurs-relais permettraient ainsi de soutenir l'action des élus régionaux et de tenir les bénéficiaires informés.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France notamment, doit poursuivre un engagement dynamique dans ce programme de cohésion pour mobiliser efficacement des fonds FEDER et FSE qui seront attribués au cours de la prochaine programmation 2021-2027. Le suivi des préconisations du CESER pour atteindre une croissance « intelligente, durable et inclusive » favoriserait l'étude d'un plus grand nombre de projets issus de porteurs de projets mieux informés. Ce soutien de l'Union Européenne devrait bénéficier d'une plus grande popularité dans notre région à forte capacité d'innovation, à l'heure où les eurosceptiques se font de plus en plus entendre.

Sous réserve d'expressions individuelles, le Collège 1 votera cette contribution.

Intervention de M. Christian JUVAUX, au nom de la CFDT (Collège 2)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Un grand merci au Président Pierre ROBILLARD qui a animé la commission « Coopérations internationales, Europe et fonds structurels » en permettant à tous d'apporter leurs contributions sur un sujet complexe et à Ingrid RANCHIN qui nous a rejoint dernièrement et nous a fait profiter de ses connaissances approfondies sur les mécanismes européens.

Où en sommes-nous des engagements de dépenses sur les fonds européens FSE et FEDER dans la région Auvergne Rhône Alpes après 4 années de mise en œuvre du plan 2014 à 2020 ? Pour l'Auvergne, 65 % ont été engagés et seulement 45 % pour Rhône Alpes, soit la moitié des fonds des programmes opérationnels de nos régions consommés au 4/5 du plan. Autant dire qu'il y a de grandes chances qu'une partie des fonds soit récupérée par la Commission Européenne car non utilisée, c'est le dégagement d'office prévu par la réglementation qui nous guette. Dans ce cas, le Président du CESER ne manquera pas de publier un communiqué de presse !

Regardons les retards dans les engagements de dépenses d'un point de vue des objectifs thématiques : seulement 14 % ont été consommés en Rhône-Alpes pour accroître l'offre de recherche, le développement et l'innovation mobilisable par les entreprises dans le domaine de spécialisation intelligente et 30 % en Auvergne pour augmenter le nombre de projets innovants collaboratifs dans le même domaine.

De même, 28 % ont été dépensés en Rhône Alpes pour développer la couverture Très Haut Débit en fibre optique dans les territoires et seulement 37 % pour augmenter le niveau d'appropriation numérique par les entreprises. C'est une illustration du retard dans l'utilisation du numérique dans notre région.

Pour accroître l'exportation des PME auvergnates, il reste plus de 6 000 000€ sur le budget et à peu près la même somme pour développer l'activité économique par l'innovation sociale en Rhône Alpes.

Afin de soutenir la transition vers une économie à faible émission en CO₂, 39 % du budget prévu en Auvergne ont été engagés et 47 % pour Rhône Alpes dont la presque totalité des fonds prévus pour augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et dans les logements privés.

Pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement déclinés au niveau régional, il reste 60 % du budget soit 45 000 € à dépenser avant fin 2019.

La promotion de l'emploi durable et de qualité ainsi que le soutien à la mobilité professionnelle volontaire n'a mobilisé que 33 % des 32 422 289€ prévus en Rhône Alpes dont seulement 14 % pour réduire le nombre de défaillances d'entreprises et de licenciements économiques par l'anticipation des mutations et la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

Et pour animer et valoriser les actions cofinancées par les fonds européens, 5 % ont été mobilisés et les services de la Région nous informent que ce budget sert pour financer leur propre activité d'assistance technique !

À ce stade, il est clair que les responsables du Conseil régional considèrent que les fonds structurels européens sont des appendices du budget régional et non des financements de l'Union Européenne pour les auvergnats et rhônalpins qui veulent s'engager dans les objectifs de cohésion pour notre région.

La CFDT partage les préconisations émises par le CESER et, en particulier, ceux qui permettent le droit à l'expérimentation pour les projets innovants des entreprises, des associations et des syndicats, mais aussi la possibilité de regroupements des petits porteurs de projets pour qu'ils puissent bénéficier de ces fonds européens en développant la communication et la valorisation des bonnes pratiques grâce au financement de l'Union Européenne.

La délégation CFDT votera l'avis émis par le CESER.

Intervention de Mme Lise BOUVERET, au nom de la CGT (Collège 2)

À partir du constat largement partagé d'une sous-utilisation dans notre région mais aussi plus largement dans tout le pays des fonds FEDER-FSE, la commission a travaillé à une analyse détaillée de cette sous-consommation et élaboré des propositions d'amélioration tout en sachant que les réponses ne peuvent pas être totalement régionales. Un grand merci à nos deux chargées d'études Anne-Sophie DOUZA puis Ingrid RANCHIN : elles ont réalisé un énorme travail de décryptage et de présentation qui a permis à la commission de disposer des données nécessaires à la réalisation de cette contribution.

Les fonds FEDER-FSE sont les instruments financiers de la politique européenne dite de cohésion et il nous semble nécessaire d'en dire quelques mots.

Dès 1957, la politique régionale européenne est mentionnée dans le préambule du Traité de Rome, elle repose sur un principe de solidarité financière entre les États membres. Ensuite, la cohésion économique et sociale est mentionnée dans les traités comme le Marché Unique ou l'Union Économique et Monétaire. Son objectif est de réduire les disparités de développement, économiques et sociales entre les différentes régions.

La politique de cohésion est la 2^{ème} politique de l'Union Européenne après la PAC avec un budget de 351 milliards, soit près d'un tiers du budget global.

L'Europe ne gère pas directement ces fonds, leur gestion est déléguée aux États membres ou aux collectivités territoriales. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le gouvernement français a délégué l'autorité de gestion aux conseils régionaux.

En mars 2000, les chefs d'États et de gouvernements réunis à Lisbonne, ont fixé une stratégie visant à faire de l'Europe « l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde », stratégie élargie ensuite au principe de développement durable.

Selon les orientations stratégiques communautaires proposées par la Commission Européenne et adoptées par le Conseil en 2006, les actions soutenues par la politique de cohésion pour la programmation 2008-2014 se concentrent désormais sur un nombre limité de priorités. Il s'agit d'améliorer l'attractivité, encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance en favorisant la recherche et l'innovation, créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

À partir de 2014, la stratégie dite « Europe 2020 » vise à promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive » qui encadre l'ensemble des domaines d'action et impose un fléchage des financements de l'innovation vers des « Domaines de Spécialisation Intelligente » (DSI). Coïncidant avec la régionalisation des fonds structurels, cette injonction conduit la Région Rhône-Alpes à assujettir l'ensemble de sa politique économique et d'innovation à cette logique de spécialisation en élaborant une Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI). Les programmes opérationnels qui encadrent l'utilisation des fonds structurels sont inscrits dans cette perspective. L'État agit de même dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir qui développent des écosystèmes d'excellence.

Notre contribution présente quelques constats significatifs :

- ▲ La répartition des programmes opérationnels FEDER-FSE est révélatrice :
 - ◆ 45 % sont consacrés à l'innovation, la recherche, les TIC, la compétitivité, ... : la croissance « intelligente »,
 - ◆ 30 % concernent la transition vers le bas carbone, l'environnement, ... : la croissance « durable »,
 - ◆ 25 % la promotion de l'emploi durable et de qualité, la mobilité volontaire, l'éducation, la compétence et la formation : la croissance « inclusive ».

- ▲ L'accès aux financements européens nécessite de la part des collectivités, des entreprises ou des organisations une marge de trésorerie importante, puisque la règle européenne impose le co-financement des actions et l'avance des fonds parfois une année ou plus, ce qui favorise les institutions les plus puissantes... C'est une vraie difficulté pour nous, organisation syndicale. Quant aux collectivités territoriales, la nouvelle contractualisation financière avec l'État va encore réduire leurs marges de manœuvre utiles pour bénéficier des financements européens.

La prochaine programmation, l'« après-2020 » suscite de fortes inquiétudes : les propositions de la Commission prévoient une augmentation des crédits consacrés à certaines priorités comme l'innovation, la recherche, la mobilité des jeunes, elles prévoient également une baisse des crédits affectés aux deux principales politiques européennes que sont la PAC et la politique de cohésion, et notamment du FSE.

De plus, la France, comme les états les plus riches, se verrait imposer une concentration de 85 % du FEDER sur 2 priorités : « une Europe plus intelligente (innovation, numérisation, mutations industrielles et soutien aux PME) », « une Europe plus verte et à zéro émission de carbone (accord de Paris, transition énergétique, énergies renouvelables et lutte contre le changement climatique) ». Si l'existence du socle européen de droits sociaux est évoquée dans le cadre d'une des priorités, les financements consacrés à l'éducation, la formation, l'inclusion, l'accès à la santé feraient à nouveau les frais de cette nouvelle programmation, alors que l'accroissement des inégalités entre pays et entre régions nécessite des soutiens financiers plus importants.

L'avenir du budget de l'Union est cependant loin d'être stabilisé, le Parlement a, en effet, refusé de voter les propositions de la Commission, ce qui a conduit le Conseil Européen de décembre à repousser le débat budgétaire aux lendemains de l'élection du Parlement en mai prochain.

J'en viens aux préconisations qui limitent leur champ à la responsabilité de la Région comme autorité de gestion des fonds.

Les nombreuses auditions réalisées par la commission ont mis en évidence, à la fois des champs d'interventions légitimes et non couverts et une impossibilité souvent pour les acteurs de bénéficier des fonds.

Or, les 10 principaux porteurs de projets bénéficient de près de 60 % des subventions attribuées et la Région Auvergne Rhône-Alpes, à elle seule concentre près de 40 % de l'enveloppe programmée.

Il est de la responsabilité de la Région en tant qu'autorité de gestion de favoriser une plus juste utilisation des fonds FESER et FSE, c'est un choix politique qui suppose une organisation des services à la hauteur des besoins.

Notre contribution les décline dans ses préconisations : assistance technique, information, mise en réseau, diffusion des expériences, avance de trésorerie...

Au-delà du suivi des préconisations et compte tenu des évolutions dans les politiques européennes qui interviendront dans les mois qui viennent, la commission s'est donné comme objectifs une veille et un suivi du dossier au niveau européen et régional, ce qui pourrait permettre une information régulière de notre assemblée.

Le groupe CGT votera la contribution.

Intervention de M. Thomas BONNEFOY, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission 8, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les collèges 3 et 4 tenaient, tout d'abord, à remercier Anne Sophie DOUZA et Ingrid RANCHIN pour le travail réalisé et l'accompagnement de la commission dans la formalisation et la rédaction de cet avis. Leur implication a permis un travail de qualité dans lequel les collèges 3 et 4 se retrouvent pleinement.

Cependant pour l'ensemble des membres du CESER qui n'ont pas pu participer aux échanges riches et constructifs de la commission 8, il peut être important de rappeler ce que sont les fonds structurels et leur impact, afin de rappeler leur importance et l'enjeu, qu'ils revêtent.

Les fonds structurels, avant d'être un programme européen d'une certaine technicité, voire d'une technicité certaine, sont avant tout des projets impactant des personnes et des territoires. C'est, par exemple, Laurie, qui après une période de chômage a décidé de créer son propre emploi de créatrice de mode. Face aux refus des banques, elle a su rester déterminée et a pu bénéficier d'un micro-crédit et d'un accompagnement de la part de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique. Cette association a notamment pu accompagner Laurie grâce à un soutien du Fonds Social Européen de plus de 340 000 €.

Les fonds structurels sont donc des projets qui impactent des personnes et nos territoires.

Aujourd'hui la complexité des procédures, la grande technicité des fonds européens et l'importance des fonds gérés font de cette responsabilité pour la Région un enjeu démocratique : cette responsabilité ne peut rester une affaire de spécialistes et ne saurait être réservée aux seuls initiés, ni aux seuls techniciens, quelles que soient leurs qualités. Les fonds européens doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre.

Ainsi, au-delà d'une amélioration de la communication que préconise le projet d'avis, la Région pourrait être invitée à développer un effort intense de formation et même de pédagogie en direction des nombreux partenaires concernés : collectivités, élus et techniciens, partenaires institutionnels et professionnels : chambres consulaires, entreprises, établissements bancaires, monde associatif et grand public.

Par ailleurs, pour mieux prendre en compte la grande pauvreté dans la programmation et le déploiement opérationnel des fonds, il faut en repenser la gestion administrative et leur accès, ce que prévoit la contribution de la commission 8. Un nombre important de structures et particulièrement les plus petites renoncent désormais à y avoir recours car leur gestion est trop lourde et fait peser de gros risques de trésorerie (retards de paiement, changement de règles en cours de programmation, évaluations multiples, etc.). Si financer les têtes de réseaux sur des programmes importants nous semble pertinent, ceci ne doit pas se faire au détriment de programmes moins coûteux mais à fort retour sur investissement porté par de plus petites structures, et notamment les associations.

De plus, les projets et les fonds sont le plus souvent fléchés sur l'insertion par l'économique. Nous pensons cependant que l'ensemble des personnes concernées par les fonds structurels doivent être prises en compte dans des projets qui luttent plus largement contre la grande précarité : lutte contre les exclusions, accès aux logements, à la santé, à la culture, insertion par l'économique et l'aide alimentaire.

Ainsi, pour garantir l'efficacité des financements, nous préconisons un programme multi-fonds, combinaison des fonds FEDER-Développement régional (qui finance notamment le bâti et sa rénovation), FSE (inclusion sociale/insertion) et FEADER (plan contre l'exclusion des personnes sans abri et mal logées) qui viserait, par exemple, à financer le déploiement du « logement d'abord » en France, intégrant qualité environnementale et sobriété énergétique, déploiement qui suppose un financement pérenne et des politiques volontaristes des États.

Les 3^{ème} et 4^{ème} collèges, sauf expressions individuelles, voteront cet avis.

Contributeurs

Pierre ROBILLARD

Président de la Commission 8 « Coopérations internationales, Europe et Fonds Européens »

Collège 1

Michel-Louis PROST, 2^{ème} Vice-Président, Référent de la Commission

Jean-Marc GUILHOT, Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

BESSON-THURA Séverine (CPME)
DESPRET Françoise (U2P)
FLAUGÈRE Jean-Luc (CRA)
LAMIRAND Georges (Coord. rurale)
LATAPIE Didier (CRMA)
PFISTER Françoise (UIMM)
POTELLE Jean-Charles (UNITEX)
ROBERT Anne-Marie (UNAPL/CNPL)
TARLIER Bruno (CPME)
VENOSINO Dorothée (MEDEF)
VEYRE DE SORAS Christine (CCIR)

COLLÈGE 2*

ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
BARRAT Jean (CFDT)
BERAUD Catherine (CGT)
BOUVERET Lise (CGT)
FASOLA Blanche (CFDT)
GAUDIN Valérie (CFTC)
HOURS Éric (CGT)
JUYAUX Christian (CFDT)
LEYRE Michelle (FO)
SAMOUTH Pascal (FO)
SIVARDIÈRE Patrick (CFDT)
TOURNEUX Stéphane (CGT)
VUILLAUME Cécile (FO)

COLLÈGES 3 et 4*

ARGENSON Jean-Jacques (SOLIHA)
AUBRY Marc (Mutualités)
BENOIT Jean-Marie (FCPE)
BONNEFOY Thomas (JCE)
BROUSSAS Paulette (CIDFF)
CONDAMIN Yvon (MRIE)
DOYELLE Manon (PQ)
LAOT Patrick (GROUPAMA)
MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
PEYRON Solène (CNL)
RIVIERE Elisabeth (LPO)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées

Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

Collège 4 : Personnalités qualifiées

Remerciements aux personnes auditionnées

22 mars 2018

MOREAU Chantal, Directrice en charge de la Direction des Politiques Européennes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

26 avril 2018

LETE Nicolas, Comité Européen des Régions

24 mai 2018

BEYET Michel, Responsable des programmes et de projets européens au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
NEUDER Yannick, Vice-Président délégué à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et l'Innovation et aux Fonds européens

28 juin 2018

BOURJAC Frédérique, Chef du service FSE Lyon (compétente sur le périmètre géographique « ex-Rhône-Alpes »)
LAFONT Valérie, Chef du service FSE Clermont-Ferrand (compétente sur le périmètre géographique « ex-Auvergne »)
CONSTANT Marc, Chargé de la gestion déléguée d'une part du FSE au Conseil Départemental du Cantal
TERRASSIER Nicolas, Directeur Régional du Développement Économique et Territorial à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

27 septembre 2018

PETOT Pauline, Directrice de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Auvergne-Rhône-Alpes
CHAREYRE Laure, Membre du Bureau puis échanges et questions diverses en fin de séance

25 octobre 2018

GIGAULT Jean-Christophe, Directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
LABRACHERIE Céline, Directrice de la Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature

5 novembre 2018

GUILLAUME Sylvie, Députée Européenne

22 novembre 2018

DEWEZ André, Coordinateur des programmes FSE France, Direction Générale « Emploi, affaires sociales et inclusion » à la Commission Européenne

Contacts

Anne-Sophie DOUZA

Chargée d'études

Ingrid RANCHIN

Chargée d'études

Tél : 04.26.73.55.16

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr

Informations

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou

retrouvez les informations

sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser



À l'heure de la révision de la programmation 2014-2020 des fonds européens, le CESER fait un focus sur la progression de la consommation des crédits FEDER et FSE en Auvergne- Rhône-Alpes. Pour le CESER, il est important de rendre plus lisibles les politiques régionales menées avec l'Europe et leur incarnation concrète sur le territoire. La première partie est donc pédagogique et propose une analyse de l'avancement des deux programmes opérationnels Auvergne et Rhône-Alpes.

Si les deux programmes ont été négociés avant la fusion administrative des régions, il est néanmoins important, pour les acteurs régionaux, de pouvoir en avoir une lecture harmonisée, dans le respect des spécificités des territoires auvergnats et rhônalpins.

La vision d'ensemble de la mise en œuvre de ces programmes permet aux membres de la société civile organisée d'identifier un certain nombre de points positifs et de bonnes pratiques. Certains freins pouvant nuire à l'efficacité de la programmation sont néanmoins constatés. Le CESER appelle donc à une simplification accrue de l'accès aux fonds européens et propose des pistes pour renforcer la lisibilité des programmes et intensifier le soutien apporté aux têtes de réseaux régionales et porteurs de projets.

Si la crise de confiance que traverse l'Europe peut peser sur le devenir de la politique de cohésion, Auvergne-Rhône-Alpes dispose des atouts pour optimiser l'utilisation des fonds européens dans une logique de développement et de cohésion territoriale.

EUROPE • POLITIQUE RÉGIONALE EUROPÉENNE
FONDS STRUCTURELS • FEDER • FSE • PROGRAMME OPÉRATIONNEL
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

Crédit photos : 123 RF

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

